

HUY

FORT ET MEMORIAL



Dossier pédagogique

Vie des prisonniers durant la Seconde Guerre mondiale

Témoignages et documents



À LA MANIÈRE DE...

CITADELLE DE HUY

Ces murs ont leur secret, ces tours ont leur mystère:
Un morne encagement par un vicieux conçu.
Il a cru, par l'écrou, nous forcer à nous taire,
Mais l'inventeur du truc... c'est nous qui l'avons eu!
Vivant en quarantaine et fort inaperçus,
Bien au-dessous des cieus et bien loin de la terre,
Nous irons jusqu'au bout de l'exil solitaire,
Raidissant notre orgueil et nos ventres déchus.
Adolphe, que le Ciel a fait affable et tendre,
Prend chaque jour Moscou, distrait et sans entendre,
Les quolibets vainqueurs qui fusent sous ses pas.
Aux quotidiens, revers piteusement fidèle,
Il dira de ces vers éclos en Citadelle:
«Was ist das, ein otage?» et ne comprendra pas.

Citadelle de Huy, Noël 1942.

Arthur Masson

La Seconde Guerre mondiale

De mai 1940 au 5 septembre 1944, les Allemands transforment le fort en camp de détention gardé par la *Wehrmacht* (armée allemande) et contrôlé par la *Geheime Feldpolizei* (police militaire secrète).



Y sont emprisonnés :

- 1 240 prisonniers français (départements du Nord et du Pas-de-Calais).
- Plus de 6 000 belges et étrangers : anglais, tchèques, polonais, italiens, hongrois, autrichiens, soviétiques et même allemands.

Qui est incarcéré, quand et pourquoi?

Les prisonniers français

En mai-juin 1941, malgré l'oppressante présence militaire allemande en "zone interdite", la révolte gronde chez les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais.

Ces hommes, auxquels les Allemands demandent sans cesse des efforts supplémentaires, ont faim et ils ont la rage au cœur de voir leurs femmes et leurs enfants privés de nourriture. La colère grandit et, brusquement, c'est la grève, au nez de l'occupant. Le puits n°7 des Compagnies Minières cesse le travail et le mouvement se répercute sur tout le bassin minier : 100 000 mineurs sont en grève, soutenus par la population. Les représailles des nazis ne tardent pas et, dès le 6 juin, c'est par centaines que les grévistes sont emmenés dans des camps de détention parmi lesquels le Fort de Huy où ils sont en transit avant d'être déportés.

Un premier convoi, au départ de Valenciennes, arrive le 14 juin 1941 avec 276 prisonniers, il est très rapidement suivi de nombreux autres convois.

Jean-Marie Fossier en fait partie et sera incarcéré au Fort de Huy du 17/03/43 au 7/05/1943 (sous le numéro matricule 3228), avant d'être transféré à Douai.

Il a pu reconstituer un certain nombre de ces convois :

FOSSIER J.M., *Nord-Pas-de-Calais, zone interdite, mai 1940 - mai 1945*, Paris, éditions sociales, 1977.

Jusqu'au 11 mai 1943, 33 convois en provenance de Valenciennes, Lille, Loos, Béthune, Arras, Douai et Doullens, achemineront vers le Fort de Huy 1240 prisonniers.

Les arrêtés de «Sonnewende»

Le 22 juin 1941, les Nazis violent le pacte de non-agression négocié avec Staline en 1939 et envahissent l'Union soviétique.

Le même jour, une vaste opération, baptisée «*Sonnewende*» (solstice d'été), est déclenchée.

Elle vise à décapiter toute résistance organisée par l'arrestation des responsables antifascistes divers : communistes, socialistes, syndicalistes, francs-maçons.

A travers la Belgique occupée, des convois affluent vers Huy, entre le 22 et le 26 juin 1941.

Ce groupe important de prisonniers rassemble de nombreuses personnalités qui ont joué un rôle important dans la lutte contre le fascisme. Citons : Jules Bosmant, Julien Lahaut, Jean Terfve, Léon-Eli Troclet ...

Les otages

Les otages constituent une des catégories les mieux représentées au Fort (près d'un tiers des détenus).

Ils étaient désignés nominativement, principalement à la suite d'agressions à l'encontre de membres de l'armée allemande ou de collaborateurs ou en représailles d'actes de résistance.

Ils sont évidemment choisis parmi les résistants et les communistes, mais aussi parmi les notables et les personnes utiles ou connues sur le plan local ou national et dont l'incarcération était susceptible de frapper particulièrement les esprits.

Les résistants

Font partie de cette catégorie de prisonniers : les notables opposés à l'ordre nouveau ; la résistance judiciaire et administrative, y compris les forces de l'ordre ; les réfractaires au travail obligatoire, la presse clandestine ...

Les femmes

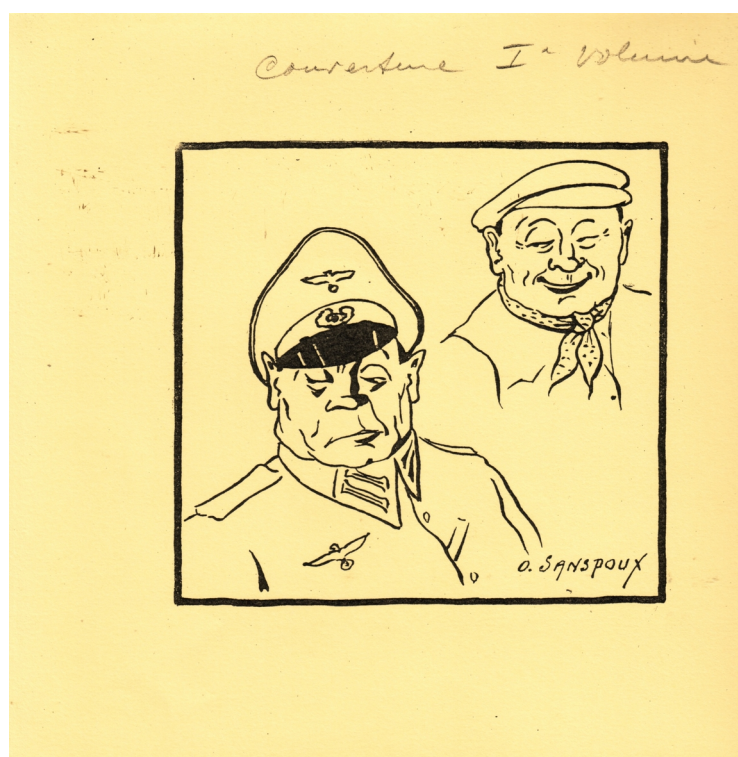
La population du Fort de Huy était en majorité masculine.

Une centaine de prénoms féminins ont pu être répertoriés à ce jour dans la liste d'écrou du Fort qui compte au total environ 6 000 noms.

Les femmes étaient, semble-t-il, séparées des hommes et cantonnées dans une seule salle, sans confort ni sanitaires. A la différence des détenus masculins, elles n'avaient pas droit à la promenade dans la cour intérieure.

Parmi elles : Félicie Mertens, arrêtée lors de l'opération «*Sonnewende*» et qui sera déportée à Ravensbrück, Berthe Limbrée, arrêtée pour faits de résistance et Marie Thonet-Lecharlier, incarcérée au Fort à la place de son époux.

De cette période, nous conservons des documents et témoignages qui nous informent sur les conditions de vie des prisonniers :



A. Masson, *Toine dans la tourmente*, couverture - dessin de O. Sanspoux.



Cahier de dessin de Walter Delsat, juge et otage au fort de Huy.

La vie au fort en 1940-1944

L'arrestation

« Un beau matin de fin novembre, vers six heures, alors que tout le village dormait encore, dans l'obscurité brouillée de pluie et transie de froidure, un camion boche stoppa devant la maison de Toine. Deux argousins en sortirent casqués et le fusil au poing. L'un d'eux se mit à heurter la porte à coups de crosse. Une fenêtre s'ouvrit à l'étage. Toine parut, n'eut même pas le temps d'ouvrir la bouche :

- Fous fenir toutt switt !

Grand branle-bas dans la maison ... Déjà, les brutes s'impatientaient, recommençaient à marteler la porte ...

- Quoi c'que vous voulez ? Demanda le gros une fois en présence des deux Boches. Ils lui tendirent un papier rédigé en allemand et muni d'un sceau nazi.

- Nichts comprendre ! Grogna Toine après un coup d'œil au papier.

- Fous venir afec nous ... Prisôn !

- Pourquoi ?

Le Boche haussa les épaules en un geste d'ignorance et d'irresponsabilité. Mais il ajouta :

- Tix minoutes. Packet avec mancher et ... kleidung.

Hilda comprit. Pâle, mais sans perdre la tête ni pleurnicher, elle s'affaira, donna à ses deux filles des indications précises, fit chauffer du café sur un réchaud, rassembla en un instant un viatique de fortune, découpa un pain, en fit des tartines, n'oublia pas le tabac, trouva des biscuits, réserve suprême, tailla un gros morceau de jambon, casa les vivres dans une valise, y ajouta du linge, des chaussettes, du savon, vingt autres accessoires et, pour finir, une grande enveloppe qui contenait peut-être de l'argent ou du papier à lettres ...

Sans un mot, mais avec une tendresse douloureuse, Toine embrassa sa femme, ses filles, étreignit son petit Joseph, lui traça sur le front une imperceptible bénédiction. Sa mâchoire tremblait un peu, celle du petit aussi. Il sortit sans se retourner, se hissa avec ses deux gardiens – deux autres attendaient à l'extérieur – dans le camion qui démarra aussitôt. »

MASSON A., *Toine dans la Tourmente*, Paris - Gembloux, éditions Duculot, 1988, p. 41 - 42.

Kreiskommandantur 689 *W. Zuerst* C.U., den 15. Dezember 1942

Handwritten signatures and scribbles at the top left.

H a f t b e f e h l

gemäß Befehl des Militärbefehlshabers in Belgien und
in Nordfrankreich,

fernmündlich übermittelt durch Oberfeldkommandantur 672
Verwaltungschef, Referat II, am 15. Dezember 1942.

Vor- und Zuname: M a s s o n Arthur

Geburtstag: 22. Februar 1896

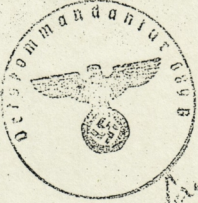
Beruf: Professor

Familienstand:

Wohnort und Wohnung: N i v e l l e s,
Avenue de Burlet 39

wird in Haft genommen.

Der Kreiskommandant



Major *[Signature]*

Extensive handwritten signatures and scribbles covering the bottom half of the document, including names like 'TIRENS', 'M. Gerdey', and 'G. B. B. B.'.

Ordre d'arrestation d'Arthur Masson. Émanant de la Kreiskommandantur de Nivelles, en date du 15 décembre 1942. Il est signé par des co-détenus d'Arthur Masson.

Pour un idéal.

{ Ces vers sont dédiés à mes enfants bien aimés
{ Pour que de leur père ils n'oublient pas le passé

Fait à la prison de Cuincy le 23 Janvier 1943

Pour un idéal.

Depuis le matin je frappais sans relâche
A coup de marteau sur le rebel acier
Lorsque la police survint, et tel un apache
Sans un mot d'explication, je fus arrêté.

C'est menottes aux poignets et bien encadré
Qu'au commissariat de Denain je fus emmené
Dis. nous ton activité, me dit l'inspecteur
Tu ne sais rien, mais tu parleras tout à l'heure

D'autres messieurs chez moi pendant ce temps
Sans regard pour ma femme sortant d'accouchement
Faisaient œuvre de scandale à seul fin de trouver
Les preuves nécessaires pour me faire condamner.

C'est donc à Valenciennes ce même après-midi
Ou aussi que d'autres copains, je fus conduit
Que j'allais connaître en tortures ce qu'était
D'interrogatoire des gens qui se disent Français

Le régime actuel veut que si vous êtes languier
Et que de nombreux millions vous avez détournés
Votre condamnation ne sera que de deux ans de prison
Une mesure spécial adoucira votre peine ils vous chayeront

Puis enfin veut le jour comme otage je fus désigné
Cuincy, prison hospitalière, j'allais donc te quitter
Pour "vivre" de cette vie un épisode nouveau
Espé de Damortès!! nous lâcheras-tu bientôt?

Je connais le passé, le présent mais demain?
L'idéal triomphera, certes de moi je ne puis rien
Certain toutefois, cette histoire de la terminer.
Si comme j'espère je recouvre la liberté!!

Poème intitulé « *Pour un idéal* », écrit par Henri Blot le 23 janvier 1943 de la prison de Cuincy.

Lors de la visite de son épouse accompagnée de son petit garçon, alors âgé de 9 mois, Henri Blot glisse ce poème dans les vêtements de l'enfant.

Il y raconte, en vers et avec ironie, son arrestation le 19 août 1942.

Les otages constituent une des catégories les mieux représentées au fort (près d'un tiers des détenus).

Ils étaient désignés nominativement, principalement à la suite d'agressions à l'encontre de membres de l'armée allemande ou de collaborateurs ou en représailles d'actes de résistance.

Ils sont évidemment choisis parmi les résistants et les communistes, mais aussi parmi les notables et les personnes utiles ou connues sur le plan local ou national et dont l'incarcération était susceptible de frapper particulièrement les esprits.

Le fort de Huy compte aussi :

- de nombreux prisonniers français (départements du Nord et du Pas-de-Calais) parmi lesquels de nombreux mineurs arrêtés pour faits de grève,**
- des résistants : notables opposés à l'Ordre nouveau, résistance judiciaire et administrative, réfractaires au travail obligatoire, presse clandestine ...**
- des communistes, socialistes, syndicalistes, francs-maçons.**

L'arrivée au fort

« On était, paraît-il, arrivé à destination. Le camion venait de stopper entre la Meuse et la Citadelle de Huy ... Toine, levant la tête, enveloppa d'un long regard le bloc énorme de la Citadelle perchée sur son roc noir ...

Et ils gravirent la raide rampe d'accès, lentement, courbés en deux, tout de suite essoufflés ... Une poterne énorme défendait l'accès de la Citadelle. Derrière un guichet, un Boche montait la garde, mitraillette et téléphone à portée de main. Il fallut parlementer, exhiber des papiers, téléphoner comme pour l'obtention d'une faveur. Enfin, la grille s'ouvrit, se referma avec un bruit de machine. Un couloir, une cour ronde, une grille encore, puis une espèce de tunnel ... Une dernière grille, haute comme un porche de cathédrale, qu'un chiourne ouvre au moyen d'une clef-massue ... Des murs massifs formant quadrilatère, des fenêtres étroites, toutes identiques, en enfilades interminables, un escalier de béton de trente ou quarante marches qui conduit à une cour surélevée. Mais aussi des hommes ! »

MASSON A., opus citus, p. 48.



Paul Dubois de Carvin fait partie du premier convoi. Il témoigne : « le 14 juin, vers 18 heures, nous arrivons au pied du fort. En colonne par deux, nous avons monté la pente conduisant à l'intérieur de la forteresse. C'était très difficile d'avancer. Les alentours du fort étaient envahis par les herbes, les branches d'arbres. Une véritable jungle... Après cette marche épuisante nous arrivons au pied d'un escalier de fer, raide et moussu... Bientôt l'ensemble des mineurs se retrouve rassemblé par rang de 5 sur la place entourée de bâtiments sur toutes les faces. L'herbe et les arbustes poussés sur cette plage nous montaient jusqu'à mi-corps. L'endroit était lugubre. Derrière les créneaux, fusils et mitraillettes étaient braquées sur nous ».

FOSSIER J.M., opus citus, p. 446

Un autre témoignage : celui de l'instituteur français Roger Pannequin :

« Le train s'immobilisa ... Sur le quai, on nous mit en rangs ... On nous fit comprendre à coups de crosse qu'il s'agissait d'avancer. La route nous parut longue. On atteignit une rampe raide. Une lourde porte s'ouvrit et on nous fit monter encore un escalier. On nous dirigea, à droite, vers deux grandes salles ; dans chacune une quarantaine de prisonniers furent entassés.

Les portes se refermèrent derrière nous. La pièce était éclairée à l'électricité. Des ouvertures dans les murs avaient été très récemment maçonnées. Une seule fenêtre donnait sur la cour. Des toiles épaisses cachaient les vitres et camouflaient la lumière. La salle nous semblait très grande. Sur le sol cimenté, des paillasses plates et une mince couverture par homme. Où étions-nous ? ... Dans l'obscurité, sur le quai, personne n'avait pu lire un nom de gare ... Nous avons cru longer un fleuve ... Quelques-uns connaissaient l'existence du Fort de Breendonck ... Mais il était gardé par des S.S. rexistes belges et nous étions chez les Allemands. Dans la forteresse de Huy, entre Namur et Liège ? »

PANNEQUIN R., *Ami si tu tombes*, Paris, éditions Grasset et Fasquelle, 1976, p.202.

« Au moment de notre détention, le camp de concentration de Huy comptait 600 prisonniers environ. Il s'agissait, pour la plupart, d'ouvriers français du Nord de la France, taxés de communisme et enfermés à Huy pour s'être mis en grève et n'avoir pas voulu travailler dans les usines d'Hitler.

Il y avait également plusieurs députés socialistes ...

Enfin, il y avait plusieurs bourgmestres et échevins et quelques intellectuels indépendants connus pour leurs convictions ou leurs écrits antinazistes. »

HOUTMAN M., *Après quatre ans d'occupation ...*, Bruxelles, Maison Ferdinand Larcier SA, 1945, p. 59.

La formalité d'écrou

« La formalité d'écrou ne fut pas longue. Un Boche, à tête de chimpanzé neurasthénique, visita les valises, prit les cartes d'identité, et fit appeler un curieux bonhomme qui ressemblait à un capucin défroqué ... Le Boche lui parlait avec une certaine considération, en allemand. Le capucin traduisit, et son langage était marqué de l'accent du plateau de Herve :

- Swouivez-moi, je vais vous môtrer vot'chôp ...

Ils le comprirent tout de même et, par un couloir qui ressemblait à un cloître obscur, ils le suivirent, s'étonnant d'entendre, au lieu du menu cliquetis du chapelet, le crissement des semelles cloutées du bonhomme ... »

MASSON A., opus citus, p. 49.

Les prisonniers du fort continuent à porter leurs vêtements civils et n'ont pas de numéro matricule sur eux.

Si chacun reçoit un numéro à son entrée au fort, il ne le connaît en général même pas.

Les matricules que nous tirons du registre d'écrou servaient uniquement à l'administration allemande et à la gestion du fort.

Numéro No.	Nomme	Vorname	Poly (B)	Frang (F)	Empostelle am
3400	Binkenhorn	Franz	B	-	2.4.43
3401	Fossé	Grommes	B	-	"
3402	Pratum	Leopold	B	-	"
3403	Zirraens	Florent	B	-	"
3404	Simons	Leon	B	-	"
3405	Cine	Marcel	B	-	2.4.43
3406	Philips	Joseph	B	-	"
3407	Smiale	Marcel	B	-	"
3408	Morshood	Marcel	B	-	"
3409	Allendre	Leon	-	F	2.4.43
3410	Allanchery	Marcel	-	F	"
3411	Bacca	Louis	-	F	"
3412	Bingéuse	Auguste	-	F	"
3413	Balou	Loef	-	F	"
3414	Blondevin	Abille	-	F	"
3415	Brunnaut	Louis Joseph	-	F	"
3416	Bronhez	Charles	-	F	"
3417	Breda	Julien	-	F	"
3418	Broche	Leon	-	F	"
3419	Bridin	Bruyer, Josef	-	F	"
3420	Brissette	Jean Baptiste	-	F	"
3421	Brisquet	Bruno	-	F	"

Extrait du registre d'écrou du fort.

La chambrée

« ... c'était une longue pièce voûtée en plein-cintre et blanchie à la chaux. Cela ressemblait à une cave, ou à un grand four, ou à une chapelle romane désaffectée. Deux petites fenêtres, donnant sur la cour intérieure, éclairaient à demi la salle. Au milieu, trois tables massives comme des établis s'alignaient, surchargées de drôleries ménagères : poêlons faits d'une boîte à conserves et d'un fil de fer tordu, marmites de camping toutes cabossées, boîtes à sardines converties en cendriers, filtre à café fabriqué d'un chiffon fixé sur une chopine ébréchée, réchaud composé d'une bougie dans un manchon de fer-blanc ... Et tout autour de la table, vingt-cinq ou trente paillasses s'alignaient sur le carreau, sans châlit, perpendiculairement aux murs. »

MASSON A., opus citus, p. 50.

« Dans la «Zimmer sechzehn », nous étions, après notre arrivée, « drei und zwanzig Mannen ». Ces vingt-trois hommes n'avaient de commun que leur détention. Français, Polonais, Italiens ou Belges, la hasard de la répartition les avait rassemblés. Un Français, employé de perception à Béthune, avait été emprisonné pour sa participation au réseau du Musée de l'Homme. D'autres, en forteresse depuis plusieurs mois également, avaient échoué à Huy après la grève des mineurs de mai – juin 1941. Un jeune de seize ans, ramassé par les Allemands à la place de son frère, ne semblait pas comprendre où il se trouvait ... Deux vieux communistes polonais ne connaissaient que quelques mots de français... Dans cette chambre vivaient également deux Belges, Jules Vankeerberghen, un docteur, et Georges Charon, un pilote de chasse.

La première chose qui nous frappa, dans cette chambrée, ce fut la maigreur des hommes, l'égarement de leurs yeux. Leurs figures étirées nous semblaient grises et noires.

Au milieu de la pièce, un poêle à charbon n'arrivait pas à vaincre le froid humide. Notre chambre ne donnait pas directement sur la cour intérieure ; on y accédait par la chambre quinze d'un côté ou par les chambres dix-sept ou dix-huit de l'autre. Notre chemin normal était de passer par la chambre quinze. Cette « Zimmer fünfzehn » était affectée uniquement à des Belges, des communistes et des socialistes du Borinage ...

Dans chaque chambrée, deux longues tables recevaient les gamelles à midi. Le soir chacune servait de lit aux détenus, à tour de rôle. C'était un sommier aussi dur que le sol sur lequel nous dormions habituellement, mais beaucoup moins froid.

Avant notre arrivée, depuis quinze jours, les Allemands avaient fait maçonner les ouvertures vers l'extérieur, canonnières, meurtrières et trous d'évacuation des fumées de poudre ...

La toilette se faisait dans de longues salles obscures et froides, autour d'une rampe centrale avec des robinets... »

PANNEQUIN R., opus citus, p. 203 – 204.

<p>Les prisonniers sont regroupés à 25 ou 30 par chambrée. Ils y dorment à même le sol, sur des paillasses. Un peu de linge, quelques vieilles boîtes de fer blanc servant de batterie de cuisine et une grande table de bois pour tout mobilier.</p>
--

CROIX ROUGE DE BELGIQUE



Sous le Haut Patronage de S. M. le Roi
et la Présidence d'Honneur de S. M. la Reine Elisabeth

DIRECTION GÉNÉRALE

ANNEXES

OBJET

Adresse Télégraphique
CROIX ROUGE-BELGIQUE

SIC.MR.GL. 670

PRIÈRE DE RAPPELER DANS VOTRE RÉPONSE
LES INITIALES CI-DESSUS

BRUXELLES, le 5 Novembre 1943
~~XXXXXXXXXXXX~~ 154 Av. Louise
TÉLÉPHONE 47.10.10
Chèques postaux 65.66

Monsieur le Bourgmestre de la
Ville de HUY.

Service de secours aux internés civils.

Monsieur le Bourgmestre,

Objet: Sacs à paille pour les internés civils de la Forteresse de HUY

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 18 octobre dernier qui a retenu toute notre attention.

La C.R.B. s'est fait un devoir de mettre tout en oeuvre pour améliorer le sort de ces internés, en fonctions de la réglementation en vigueur et vous n'ignorez pas que ses interventions continuent à être régulières et nombreuses. Toutes les demandes généralement quelconques qui nous ont été faites ont reçu satisfaction.


En ce qui concerne le matériel de couchage auquel vous faites allusion, des sacs à paille ont été mis à la disposition de la citadelle, il y a longtemps déjà. Aucune nouvelle demande ne nous est parvenue récemment et nous supposons donc que ce matériel est suffisant depuis les récents départs du Fort.

Si cependant un nouvel envoi de sacs de couchage s'avérerait indispensable à l'avenir, nous nous empresserions de faire le nécessaire.

C'est ainsi que fin octobre, la C.R.B. a mis dix matelas à la disposition de l'infirmerie du Fort, indépendamment des produits pharmaceutiques dont une dernière fourniture a été faite le 14 Octobre dernier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de nos sentiments dévoués.

L'Administrateur Chef du Service


Marcel E. ROBERTE

Toute la correspondance doit être adressée à M. le Directeur Général de la Croix Rouge de Belgique.

Mod. 709R

N° 17 - 506-20

Courrier émanant de la direction générale de la Croix Rouge de Belgique et adressé au bourgmestre de Huy, concernant le secours aux prisonniers civils du fort.

18 juillet 1944.

1

6300-1/

à Monsieur André PELTZER
Rue Nivezé, 1,
S P A

Forteresse

Monsieur,

Monsieur Frimberger, Commandant du Fort de Huy, me fait savoir que vous avez bien voulu promettre pour les prisonniers, 200 sacs de couchage minimum.

Vous m'obligeriez particulièrement en voulant bien me faire savoir si vous avez pensé à cette affaire qui, comme vous le savez, revêt un caractère d'urgence.

Il me serait agréable de savoir si vous pensez pouvoir me donner satisfaction, car sans cette fourniture, les prisonniers du fort sont réduits à coucher par terre.

Dans l'espoir d'une prompt réponse, je vous prie de croire, Monsieur Peltzer, à mes remerciements et à l'expression de ma considération distinguée.

LE BOURGEMESTRE,



Courrier émanant du bourgmestre de Huy concernant la fourniture de sacs de couchage pour les prisonniers du fort.

CROIX ROUGE DE BELGIQUE



Sous le Haut Patronage de S. M. le Roi
et la Présidence d'Honneur de S. M. la Reine Elisabeth

OFFICE DE SECOURS
AUX INTERNÉS CIVILS

ANNEXES

OBJET

SIC/MR/AB/NJ/goze.

PRIÈRE DE RAPPELER DANS VOTRE RÉPONSE
LES INITIALES CI-DESSUS

BRUXELLES, le 9 août 194

17, RUE DE TURIN
TELEPHONES 37.42.76 - 37.42.77
C. C. P. 748.12

Monsieur le Bourgmestre de Huy
HUY.

Monsieur le Bourgmestre,

Nous sommes en possession de votre lettre du 4 courant par laquelle vous voulez bien vous offrir à faire enlever à Bruxelles les 75 sacs à paille, faisant l'objet de notre correspondance antérieure et destinée aux internés de la Citadelle de Huy.

Nous vous remercions vivement de votre obligeance, mais nous avons le plaisir de vous faire savoir que les sacs à paille en cause ont été remis par nos soins à la Citadelle le jour même où vous rédigez votre lettre.

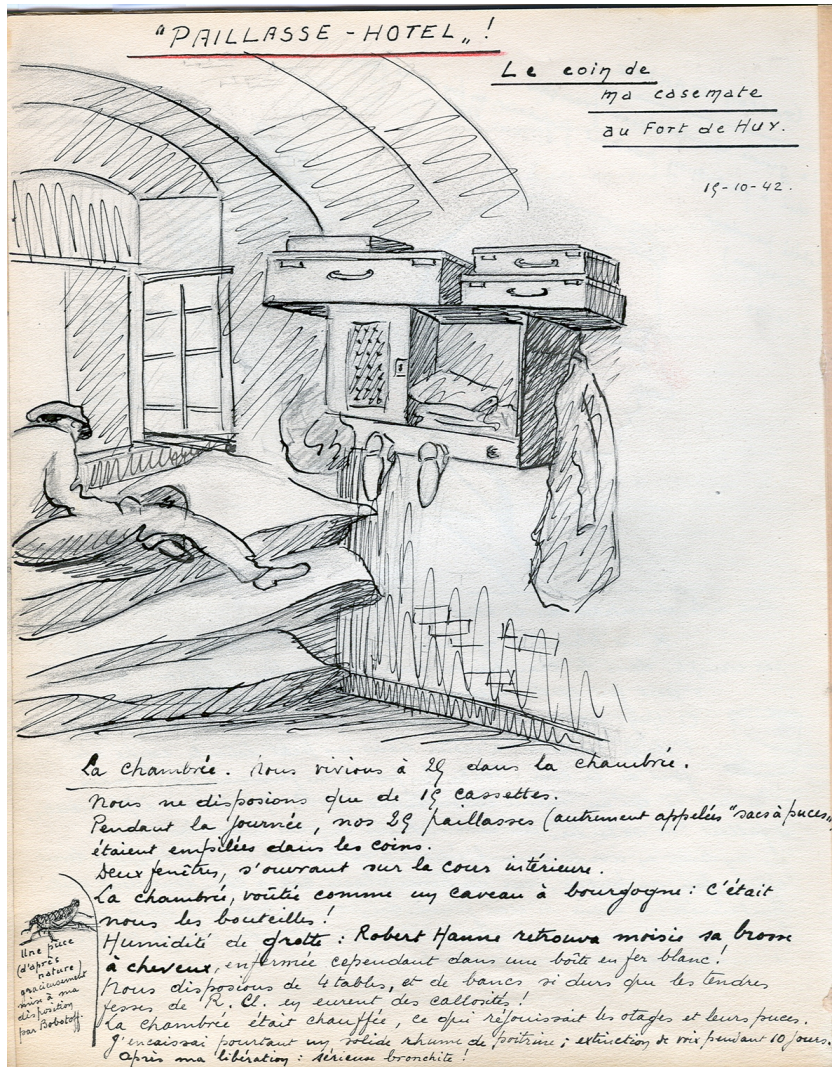
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, avec nos remerciements réitérés, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Pour l'Administrateur, Chef du Service,
Le Secrétaire.

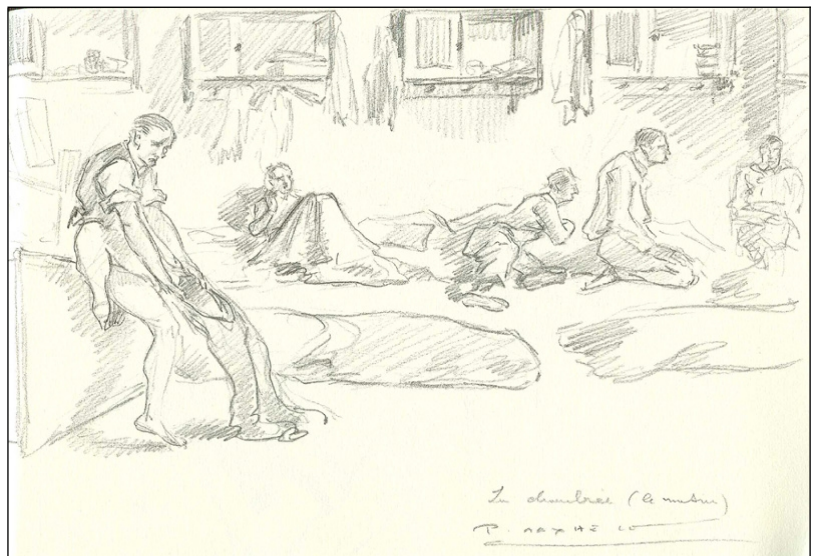
J. J. Kaest

Toute la correspondance doit être adressée à M. le Directeur de l'Office.

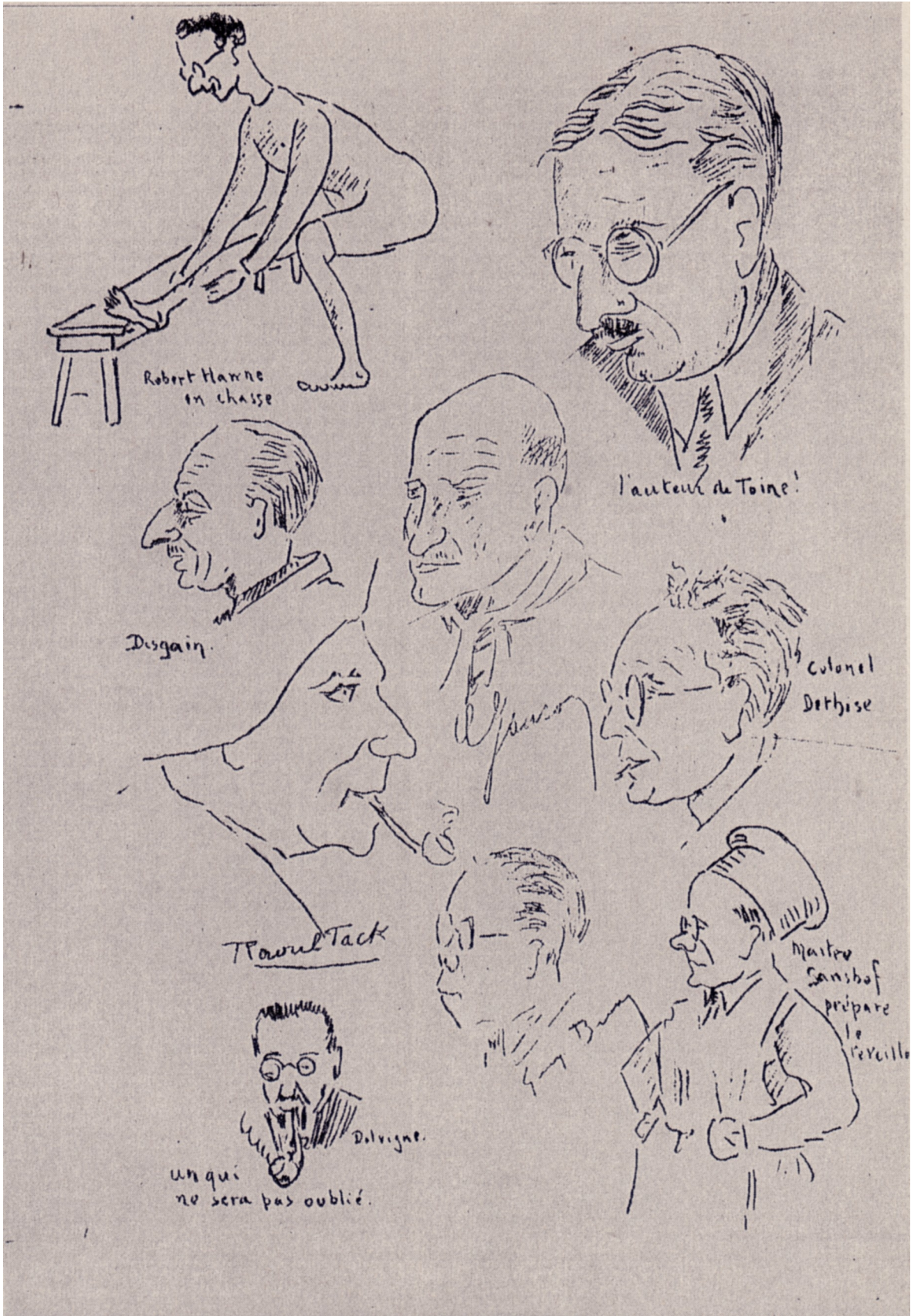
Courrier émanant de la direction générale de la Croix Rouge de Belgique et adressé au bourgmestre de Huy, concernant la fourniture de sacs de paille pour les prisonniers du fort.



Dessin de Walter Delsat : « Le Paillasse Hôtel », représentant sa chambrée au Fort de Huy.



Dessin de Paul Daxhelet : la chambrée.



Croquis d'Arthur Masson et de plusieurs de ses co-détenus.

La nourriture

« L'ordinaire de la maison – et jamais ce mot d' « ordinaire » ne fut mieux employé – présentait la stricte et invariable ration qui permet à un honnête homme de se maintenir aux limites mitoyennes de la vie et de la décomposition sur pied. Il comportait, non pas essentiellement, mais exactement une boule de pain noir de la grosseur d'un poing, un peu de confiture ou de margarine et quatre morceaux de sucre. Avec ça, les prisonniers pouvaient puiser à peu près à volonté dans une cuve contenant le « café » c'est-à-dire une lavasse brunâtre qui était paraît-il, une décoction d'écorces de betteraves colorée d'un soupçon de chicorée. A midi, c'était le rata, pâtée assez substantielle ... On y trouvait surtout des carottes, du rutabaga, parfois un fragment de pomme de terre et, certains jours, avec un peu de chance, l'un ou l'autre prisonnier u pêchait un scrupule de bouilli qu'il brandissait au bout de sa fourchette avec l'exultation du monsieur qui vient de gagner le gros lot. A quatre heures, on voyait revenir la cuve de « café ». Point final, c'était tout jusqu'au lendemain matin.

On devine si les pensionnaires de l'hostellerie de faisaient du lard à ce régime. Au bout de trois semaines, la plupart flottaient dans leurs vêtements ... C'était la famine ... »

MASSON A., opus citus, p. 56.

« La forteresse était située en haut d'une falaise rocheuse et surplombait la ville. Le ravitaillement des Allemands et des prisonniers y parvenait par un treuil à crémaillère qui partait du bord de la route, en bas, près de la Meuse. »

« La nourriture consistait en un bol de soupe d'orties le midi et une boule de 125 grammes de pain par jour. De temps en temps, une soupe un peu plus épaisse, avec quelques nouilles, remplaçait la soupe d'orties.

Au bout de quelques jours, nous comprenions l'expression « crever de faim ». Nous avions de l'eau à volonté, mais l'approvisionnement en calories était restreint. Nous avons vu maigrir nos jambes et nos tours de taille. D'après le visage de nos camarades, on pouvait se faire une idée de la maigreur de son propre visage ... »

PANNEQUIN R., opus citus, p. 205.

«La nourriture était infecte, une soupe où nageait une vague feuille de chou, un morceau de carotte ou de rutabaga, une soupe aux feuilles d'orties et de rutabagas, sans sel. Pour le pain, 150 grammes à certaines périodes, à d'autres 125. Le matin, nous avions droit à un bon de jus de malt, appelé « caféol ».

Le manque de nourriture fit de nous des squelettes ambulants, de nombreux camarades maigrissent de plusieurs dizaines de kilos ».

FOSSIER J.M., opus cit, p. 450.

« Je me souviens qu'un beau jour, est venu un tonneau de harengs, et on pouvait en avoir comme on voulait. Tout le monde s'est rué là-dessus ... et même pour faire une petite provision pour la faim ...

Et voilà qu'on mange les harengs bien salés ; on veut aller ... demander à boire ... Eh bien ils avaient – pour vous dire quelles étaient leurs astuces – Eh bien, ils avaient coupé l'eau.

La faim, c'est quelque chose, mais la soif, c'est encore pire ... »

Extrait de l'interview de François Polet, IHOES, Seraing, 1989.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT
AUTORISATION D'APPROVISIONNEMENT A
 AUTORISATION d'ACHAT (à remettre au détaillant)

ARRONDISSEMENT Huy COMMUNE DE Huy

Nom, adresse du détaillant Prison du Fort Huy

Produit ch. corée

Timbres remis 750 (sept cent cinquante)
(nombre en chiffres et en lettres, numéro et couleur)
5 - 2-4-42

Quantité correspondante 62 kil. 500

A fournir par (nom, adresse) Wautriche Romlot Huy

Date de la délivrance : 2 Avril 1942 Le Bourgmestre (ou son délégué) W. Philippart

L. D. M. 1430
 N° T 586457

Sceau de la Commune

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT
AUTORISATION D'APPROVISIONNEMENT A³
 COPIE (à envoyer à la Direction Provinciale.)

ARRONDISSEMENT Huy COMMUNE DE Huy

Nom, adresse du détaillant Prison du Fort Huy

Produit Ph. corée

Timbres remis 750 (sept cent cinquante)
(nombre en chiffres et en lettres, numéro et couleur)
5 - 2-4-42

Quantité correspondante 61 kil. 250

A fournir par (nom, adresse) Wautriche Huy

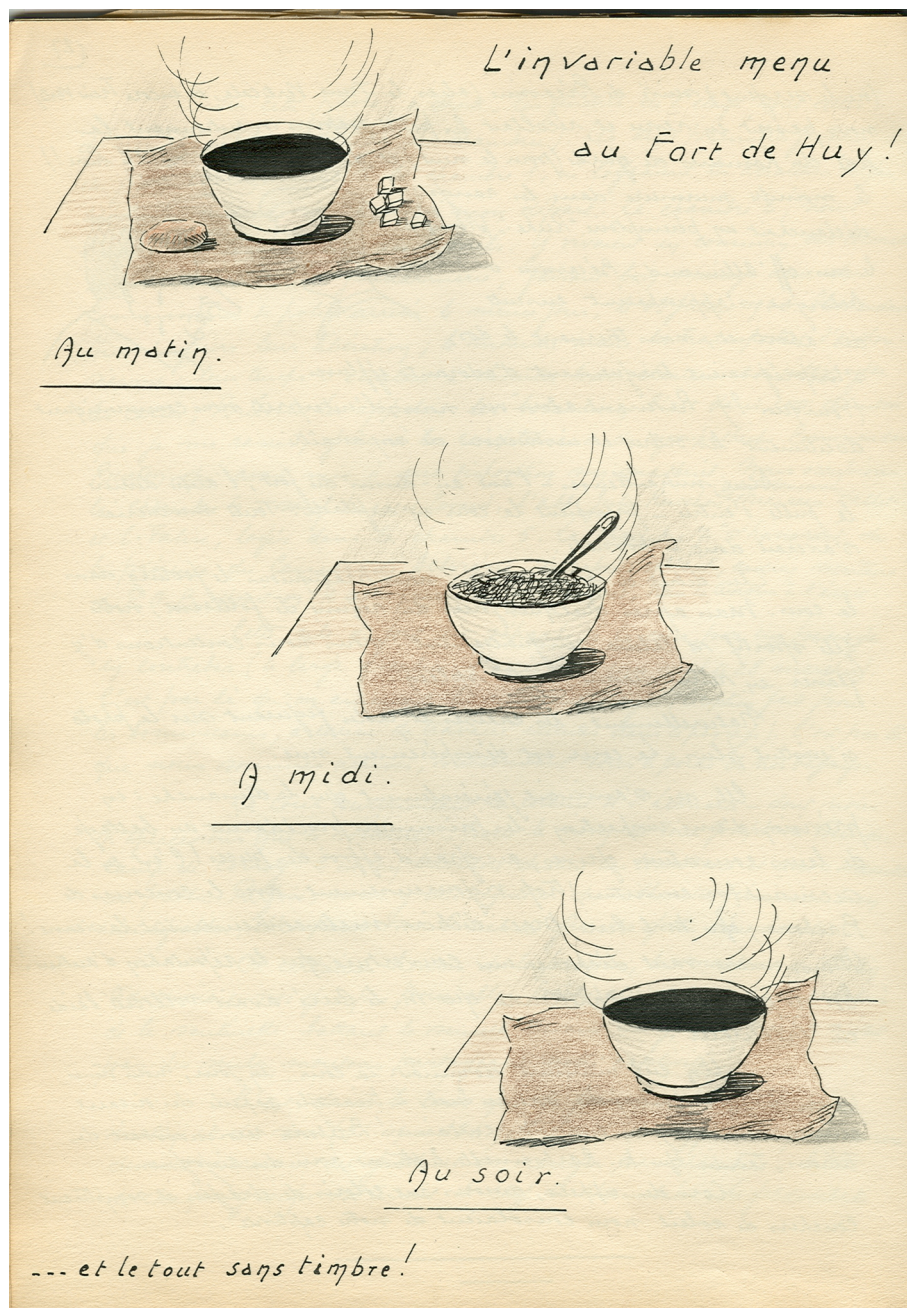
Date de la délivrance : 20 Mars 42 Le Bourgmestre (ou son délégué) [Signature]

L. D. M. 1430
 N° T 586278

Sceau de la Commune

La présente copie doit être envoyée à la Direction Provinciale accompagnée du ou des bordereaux de timbres correspondants.

Autorisations d'approvisionnement du fort de Huy.



Dessin de Walter Delsat : « *L'invariable menu au Fort de Huy* ».

La nourriture est une des préoccupations majeures des prisonniers. Presque tous se plaignent de la faim.

La «ration d'entretien» se composait de peu : un morceau de pain, une cuillère de beurre ou de margarine, quelques morceaux de sucre, un bol d'ersatz de café et un autre d'une soupe légère où nageaient parfois quelques ronds de carottes ou quelques fragments de rutabagas.

La section locale de la Croix-Rouge ne tarissait pas d'efforts pour améliorer autant que possible le sort des prisonniers, notamment en leur faisant parvenir des colis.

L'hygiène

« La toilette se faisait dans de longues salles obscures et froides, autour d'une rampe centrale avec des robinets... »

« Les conditions misérables de notre existence faisaient de ce qui nous restait de sang le bonheur des parasites. Les horribles poux de camp avaient investi beaucoup de chambrées. Ils n'avaient rien à voir avec les poux des cheveux sales, bien plus petits. Le plus clair de notre temps libre passait à les chasser et à exterminer leurs œufs dans les coutures de nos vêtements. Le pire moment, c'était la nuit. Les poux se ressemblaient tout en haut de la poitrine, dans le bas du cou, à l'endroit où la peau tendre permet les morsures. Nous étions réveillés par le grouillement de la vermine. Nous l'écrasions sous nos chaussures, dans l'espace cimenté qui nous séparait de la paillasse voisine. Parfois, les puces apparaissaient. Elles chassaient les poux, mais leurs piqûres plus cruelles nous gênaient davantage ... »

PANNEQUIN R., opus citus, p. 206 – 214 – 215.



Extrait d'un dessin de Walter Delsat : la chambrée.

La promenade

« L'après-midi, Toine compléta sa connaissance des lieux et des gens de l'endroit. Il fit le tour de la cour. L'aile du bâtiment opposée à celle où il gîtait était occupée par environ deux cents ouvriers du Nord de la France et quelques Belges, tous étiquetés comme communistes ou mal notés par le régime nazi. La plupart de ces pauvres diables étaient incarcérés depuis longtemps. Pauvres, squelettiques, à charge de leurs familles qui, pour leur envoyer le colis mensuel de cinq kilos, linge compris, toléré par le commandant de la boîte, devaient se saigner aux quatre veines ... »

MASSON A., opus citus, p. 57 – 58.



La promenade des prisonniers dans la cour intérieure du fort.

L'appel

« La petite cour, à présent, était remplie de prisonniers qui se promenaient en rond. Il était près de cinq heures, l'heure de l'appel après quoi les hommes devaient rentrer dans les « chûps » jusqu'au lendemain ...

Un coup de sifflet retentit, suivi de vociférations. Un Boche à tête bouffie venait de surgir du corps de garde avec un calepin. C'était l'heure de l'appel des prisonniers. De toutes les chambrées, il en sortit qui gravirent l'énorme escalier accédant à la cour surélevée. Tout cela se rangea par chambrées, l'aile gauche faisant face à l'aile droite, celle des Français.

Le Boche au calepin s'avança dans l'allée laissée libre, compta les hommes, se mit à hurler soudain ... Puis i acheva son travail, violet de colère ...

Toine avait peur ... D'instinct, il louchait vers le revolver que le Boche portait à la ceinture ... L'appel était fini. »

MASSON A., p. 62.

« Le lendemain matin l'appel eut lieu en présence d'un civil, petit, barbu et myope qui se présenta comme l'interprète... il nous expliqua que nous allions être répartis définitivement, qu'il devait y avoir un chef de chambre responsable ... L'interprète nous avait dit que dans la cour, à chaque interpellation d'un Allemand, nous devons nous mettre au garde-à-vous et crier en allemand le numéro de notre chambre et le nombre d'hommes qui y étaient affectés.

André Bergmoës nous expliqua comment s'organisait la vie. Chaque matin, les hommes devaient se présenter dans la cour pour l'appel, sur quatre files, derrière le chef de chambre. Les Allemands vérifiaient l'effectif ...

Un bref coup de sirène sonna l'appel dans la cour. Tous se précipitèrent. On devait se mettre en rang devant la fenêtre de sa chambre, la tête droite et décoiffée ...

PANNEQUIN R., opus citus, p.202 – 203.



L'appel du matin dans la cour.

"Chambres 5, 17 et 19 au travail !
Pour les colis, on sifflera !"
nous signifiait Delvigne.

L'interprète DELVIGNE

(ancien secrétaire du P.O.B.)

et la corneille apprivoisée.

C'est aussi Delvigne qui censurait
notre correspondance et "vérifiait" nos colis :

Nous avions droit à un colis de 5 kgs, par mois. Le feldwebel nous en jetait
le contenu dans notre sale courrière. Il gardait l'emballage et, parfois aussi,
ce qui le tentait trop!

A retenir :

Le jour de notre libération, c'est Delvigne
qui est venu dans notre chambre lire la liste des 22 partants et
nous enjoindre de nous rendre immédiatement au bureau du
feldwebel.

Dialogue entre Bribozia et Delvigne :

Bribozia. — C'est pour nous libérer qu'on nous convoque au bureau ?

Delvigne. — Je n'en sais rien ! Ou c'est pour vous libérer, ou pour
vous fusiller !!!

Aimable plaisanterie!

Dessin de Walter Delsat : « L'appel du matin dans la cour ».

Une nuit au fort

« Et le crépuscule de novembre tomba sur la citadelle. Toutes les portes intérieures en furent verrouillées et cadénassées par les chiournes. Les panneaux d'occultation furent appliqués aux fenêtres. La cour devint un no man's land qui séparait de sa tristesse désertique les deux ailes de la sinistre bâtisse. Quiconque eût réussi par impossible à s'aventurer là à ce moment eût été exterminé par la sentinelle juchée en permanence sur le chemin de ronde, avec un fusil au dos, deux grenades dans le ceinturon, une mitrailleuse aux pieds et un molosse entre les bottes.

Sa première nuit de captivité fut assez pénible. D'abord, cette paille infecte ne le séparait du pavement dur que d'une épaisseur de litière. A force de gigoter, il y fit des cavités et finit par tâter le carreau de ses omoplates. La paille, malaxée par les dormeurs, dispersait dans l'atmosphère empuantie de la chambrée, ses poussières subtiles qui brûlaient les paupières, irritaient les gorges ... Il y avait aussi les ronfleurs ... Il y avait ... il y avait les puces, qui travaillaient par bataillons entiers selon la stratégie boche et que Toine sentait trotter allégrement sur sa peur tendre ... Et puis, son imagination le travaillait ... Il pensait à sa famille ... »

MASSON A., opus citus, p. 65 – 70.



Les occupations des otages

« ... On organisa la soirée, suivant ses goûts et aptitudes. La plupart des hommes se groupèrent autour des tables pour la partie de belote ou de piquet. D'autres ouvrirent des livres, venus là par les soins de la Croix-rouge. Quelques-uns se mirent à déambuler, seuls avec leurs pensées, en philosophes, dans le couloir qui longeait les chambres : il y faisait obscur et il y traînait un air lourd et fétide parce que le couloir aboutissait à une hypogée terriblement humide à usage de lavoir mais où s'alignaient aussi cinq goguenots à demi brisés, le plus souvent bouchés, sujets à des reflux étranges, des dégorgements inexplicables à cette altitude, et toujours calamiteux ».

MASSON A., opus citus, p. 66.

Les otages sont mieux traités que les communistes et les résistants : ils ne sont pas soumis aux corvées. L'entretien de la chambrée terminé et les seaux hygiéniques vidés, il leur faut trouver le moyen de s'occuper durant la journée.

Parmi les "occupations" imaginées par les otages :

- jeux de cartes
- conférences organisées sur des sujets divers
- une "bibliothèque" avait été constituée grâce aux livres fournis par la Croix-Rouge et ceux apportés par les prisonniers
- certains détenus écrivaient des textes, des poèmes, d'autres dessinaient ...
- promenade dans la cour intérieure
- chasse aux puces ...



Dessin de Paul Daxhelet, la toilette.

La vie en forteresse, à Huy.

Lever à 7 h. : "Aufstehen !"

Boilette au lavoir.

Déjeuner : 1 bol de café - 1 miché de pain - sucre.

Appel du matin dans la cour intérieure,
suivi du départ des corvées.

Nettoyage ^{de la chambrée}.
Midi : la soupe. (un bol de soupe)

2 h. : départ des corvées : "Arbeit !"

Parade tournante dans la cour.

5 h. 1/2 : souper : 1 bol de café (cous de betteraves)!

Appel du soir dans la cour.

"Verdunkel !" (= occultation).

Vérification dans les Chambres : "Alles sind da ?"

à 9 h. extinction des lumières.

Chants d'ensemble, suivis de ronflement et... bruits divers!

Divertissements des captifs :

- Jeux de cartes : j'ai appris le King, la mainlle "coischis", la mainlle de couverts.

- Conférences : Marcel Lévand (Turquie, Egypte, le journalisme)
Jules Peiraing (Récit d'un voyage dans le désert)
L^e Peterkenne, alias Pet (L'avion)
L'jong (Pourquoi je suis vivant !)
Rui Demere (L'âme wallonne - lecture de fables)

- Séances de suggestion collective organisée par moi-même.

- Prestidigitation (j'ai donné plusieurs "représentations" - matériel : un jeu de cartes).

- L'affaire des "Bertelles" - Avocats : R. Clément et M. Lévand.

Sédaient : Curé Traes, Abbi' Renchon et moi-même
Réquisitoire par Briboria (je présidais, enveloppé de la sombre
doublure de l'Abbi' Renchon!)

Explication : le vicain Watelton refusait de renvoyer à l'avocat libote ses Bertelles trouvées au lavoir! D'où procès!!!

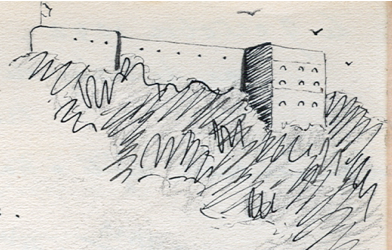
- Lecture des journaux : le Soir, la Lysia, le nouveau Journal.

- Bibliothèque des otages de Charleroi.

- Ballades dans la cour intérieure, où sautillait la corneille apprivoisée

- Les chorales nocturnes, animées par Corneille Embire
et se terminant par "Bousoir, Marie Clape - Chabot"

- N'oublions pas les joies de l'abort! (voir suite page suivante)



La Citadelle.

Construite en 1818
par le gouvernement des
Pays-Bas.

Pendant notre séjour,
comptait environ 450
prisonniers,
Belges et Français.

Dessin de Walter Delsat : « La vie en forteresse à Huy ».

Réflexions

d'otages.

Sollicités, à l'improviste,
de condenser sous une forme
lapidaire leurs impressions de captivité,
^{certains} les otages de mon groupe ont fait faillir
de leurs cerveaux les étincelles recueillies ci-après:



Henri Waterloo : Après l'envoi de l'arrestation, quelle joie de se
chef de chambre retrouver de la même équipe. Nous ne saurons
jamais ^{enfin} remercier ceux qui nous ont permis de
crier de si fortes amitiés. Familiares

Léon Bribosia : Vous qui entrez, "gardez" toute espérance!
via Bribosia

Reni Demeure : Ah! o'qu'on s'em... ici. Demeure

Robert Clément : Ah My! ahah. Heureusement on a
les matras et... la bouteille! Clément

Robert Hanne : Le seul agrément de l'otage...
C'est la réunion, après la réunion, des otages tous devenus amis Hanne

Aimé Vandenberg : le moment le plus agréable... la
sortie de la Zikadelle... même si elle Vandenberg
est provisoire.

Marcel Evrard : Cela fait de mauvais souvenirs; oui, mais aussi
que de bons amis! Evrard

Docteur Parmentier : mille respects que me font toujours être réunis Parmentier

Les travaux et corvées

Si les otages ne devaient pas travailler, ce n'était pas le cas des Français et des communistes.

Ainsi témoigne Emile Dezitter :

« A Huy, nous étions soumis au travail forcé qui consistait à diverses tâches comme le jardinage, la construction de murs, les terrassements, etc. ... ».

Quant à Roger Pannequin, il raconte que *« Chaque matin, les hommes devaient se présenter dans la cour pour l'appel ... les Allemands vérifiaient l'effectif puis prélevaient dans plusieurs groupes des équipes de travail pour la journée. Des sentinelles les emmenaient. Les équipes revenaient à midi pour la soupe et repartaient. Le recrutement était fait au hasard et les travaux consistaient à aménager des routes d'accès à la forteresse ... Des équipes allaient parfois entretenir les jardins de la Kommandantur ... ».*

PANNEQUIN R., *Ami si tu tombes*, Babel, 1976, p. 211-212.

« Puis il y avait la corvée d'eau ... La forteresse avait une pompe avec une grande roue à aubes pour remonter l'eau de plus de 50 mètres. Bien qu'il n'y ait que de petites détériorations, jamais elle ne fut réparée, et le ravitaillement en eau se fit constamment à bras d'homme. Aucun des détenus ne saurait dire ce qui était le plus pénible de cette montée : ou le chemin abrupt, aux pavés arrondis, ou l'escalier de pierre aux larges marches inégales, ou l'escalier de fer, raide et étroit ».

FOSSIER J.M., opus cit, p. 450.

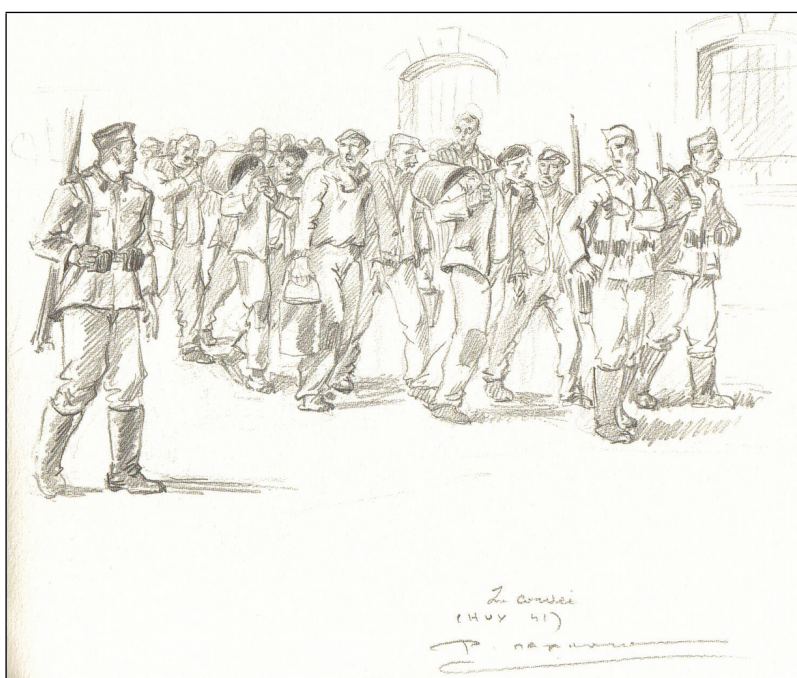
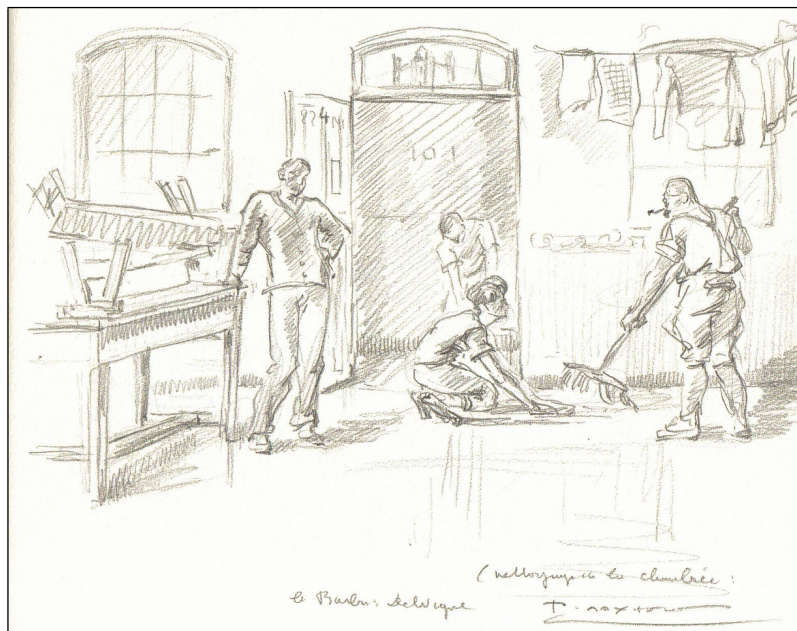
« Chaque matin, les hommes devaient se présenter dans la cour pour l'appel ... Les Allemands vérifiaient l'effectif puis prélevaient dans plusieurs groupes des équipes de travail pour la journée. Des sentinelles les emmenaient. Les équipes revenaient à midi pour la soupe et repartaient. Le recrutement était fait au hasard et les travaux consistaient à aménager des routes d'accès à la forteresse. Elle était située en haut d'une falaise rocheuse et surplombait la ville ...

Des équipes allaient parfois entretenir les jardins de la Kommandantur ou du siège de la Feldgendarmarie en ville. C'était les corvées les plus recherchées. Le travail n'était pas exténuant et, parfois, les sentinelles laissaient des civils belges s'approcher et donner de la nourriture aux prisonniers.

La prise des travaux, le matin, pouvait réserver des surprises. Les sentinelles changeaient d'affectation presque chaque jour et il était difficile de deviner à quel travail devaient aller les hommes demandés par chaque soldat. Les « vier Mannen » que le rouquin avait emmenés la veille dans les caves de la Kommandantur trier des pommes de terre, iraient peut-être aujourd'hui avec le même soldat terrasser dans le rocher au pied de la forteresse ...

Et puis il y avait le « strafkommando », nominatif celui-là. Chaque matin, le grand rouquin appelait six noms pris parmi les hommes de notre convoi. Trois sentinelles attendaient les désignés qui devaient se grouper deux par deux. Ils allaient au magasin empoigner les « kastentragen », des espèces de grandes caisses ... Le matin, les trois « tragen » servaient à monter sur les terrasses au-dessus de la forteresse des grosses pierres qu'on allait enlever à l'extérieur, aux rochers du bas. Il fallait, une fois parvenus dans la cour du haut, emprunter à l'intérieur des bâtiments un escalier étroit, raide et obscur, qui accédait aux plates-formes ... Les « mehr schnell » des hitlériens ne laissaient pas de répit. Mais l'après-midi, descendre par le même chemin et le même moyen les pierres montées le matin et les remettre en place en bas pour le « straf » du lendemain était tout aussi fatigant ... A raison de six hommes par jour, notre tour revenait seulement toutes les deux semaines, mais c'était une épreuve redoutée ...

PANNEQUIN R., opus citus, p. 205 – 210 – 211 – 212.

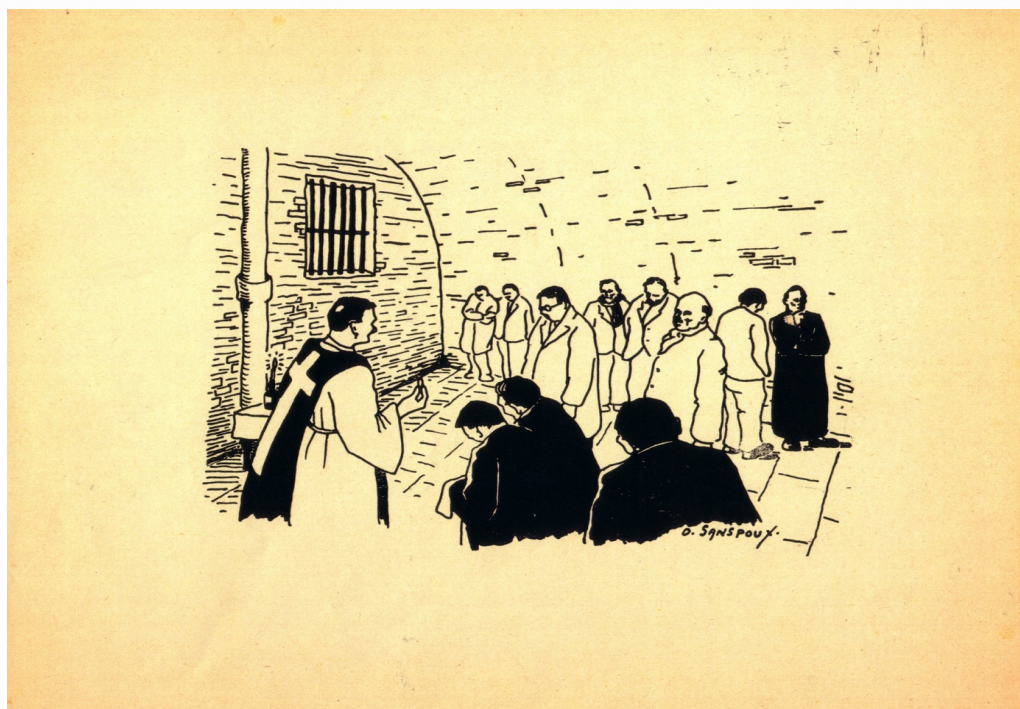
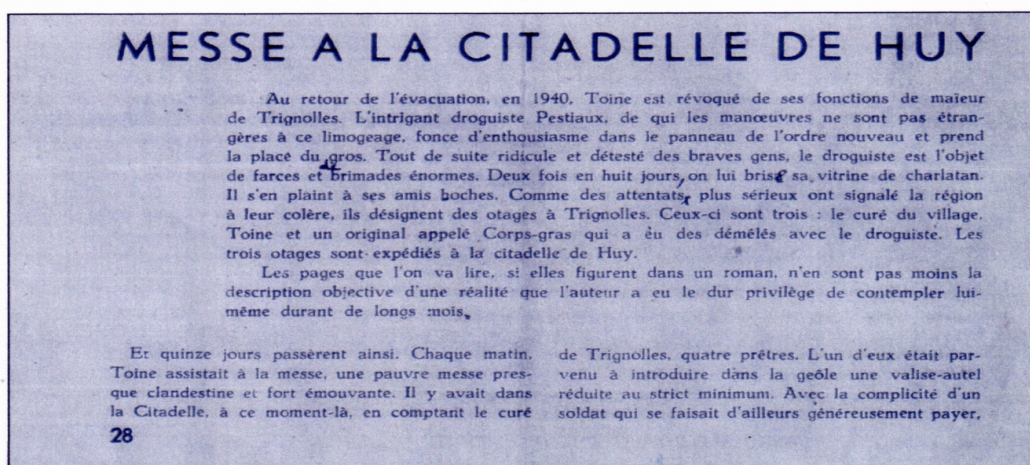


Dessins de Paul Daxhelet : le nettoyage de la chambre - la corvée d'eau.

La messe

« Chaque matin, Toine assistait à la messe, une pauvre messe presque clandestine et fort émouvante. Il y avait dans la citadelle, à ce moment-là, en comptant le curé de Trignolles, quatre prêtres. L'un d'eux était parvenu à introduire dans la geôle une valise-autel réduite au strict minimum. Avec la complicité d'un soldat qui se faisait d'ailleurs généreusement payer, le clergé de la ville renouvelait de temps à autre la petite provision de vin nécessaire au culte, avec des hosties que le prêtre fragmentait à l'infini, par économie. La messe se célébrait dans une chambrée désaffectée, strictement vide, nue et humide... Et le prêtre était obligé d'officier ... sur une table qui avait dû servir autrefois dans une cuisine ou une poissonnerie car elle était recouverte de zinc bosselé. Là-dessus, on étendait une couverture grise et un linge blanc, un peu souillé à la longue. Le calice, minuscule était brisé. »

MASSON A., opus citus, p. 75-76.



Dessin de O. Sanspoux, extrait du livre d'Arthur Masson, *Toine dans la Tourmente* (opus citus), p.81, représentant une messe célébrée dans une chambre désaffectée du fort de Huy.

Correspondance – contacts avec l'extérieur

« ... Toine se renseigne sur la personnalité du capucin -interprète ... Il censure les « correspôdôces » les lettres que nous on envoie à nos familles. Il veille à ce qu'elles soient bien gentilles, pas compromettantes, conformes ... tu ne peux pas raconter là-dedans que la boîte grouille de puces. Non, ou il biffera ta littérature. Défense aussi de raconter que t'as faim ... Tu ne peux pas te plaindre ... Tu peux dire à ta femme que tu l'aimes bien, que tes gosses doivent être sages, que le temps est pluvieux mais que ça ne durera pas. Tu peux ajouter que l'air du pays est salubre, que tu dors bien, que tu grossis à vue d'œil ... Là-dessus, tu termines : Tendres baisers, à toi pour la vie, et tu signes : Antoine. »

MASSON A., opus citus, p. 74 – 75.



Bons illustrant l'aide apportée par la Croix-Rouge de Belgique aux internés civils.

On ne peut écrire que sur ce côté de la feuille.

Zitadelle
Lagerkommandant

Ma chère Maman, Nous avons tout de même reçu un peu de tes nouvelles cette semaine, nous en avons été très satisfaits. Je dois te remercier un peu, car tu ne nous dis pas un mot au sujet de ta santé; tes yeux sont ils mieux maintenant. Voilà plus de 3 mois que tu es là, ne serait-il pas possible d'obtenir l'autorisation pour une visite avec les enfants. Ces quatre petits enfants vont très bien, ils grandissent beaucoup. Claude est plus sage en classe qu'ici, tu trouveras dans son colis une dentelle qu'il a fait pour toi, il demande bien souvent si tu ne vas pas bientôt revenir. Michel commence à bien parler, il recite même les morceaux de ménage avec son grand frère. Hier après midi, Nadia est venue pour toi, la Marie est venue la chercher avec Francis. Ils sont très gentils tous les deux. Nous avons reçu une lettre de Victor, samedi dernier, il se trouve à Liège et nous pouvons lui écrire et envoyer un colis chaque semaine, sa santé et son moral sont bons. Depuis 15 jours Valère était très malade puis il a gagné une fièvre, il a dû rester quelques jours à la maison, M. Krick l'a soigné, maintenant il va mieux. J'ai toujours beaucoup d'ouvrage. Hier, j'ai dû aller à Bois Portes. Aujourd'hui j'ai voulu porter mon colis, mais comme il était très lourd, j'ai dû revenir avec, j'y retournerai demain, si peu que j'ai mis de chaque sorte, le poids est vite atteint. Nous cuisinons toujours chaque semaine, nous ne pourrions pas nous habiller au pain de boulanger, il est meilleur qu'au le fait soi-même. La tante Gene qui est dans le colis, c'est pour te tricoter une écharpe, c'est ce que j'ai trouvé de mieux. Avec les autres lignes fais ce que tu peux, des chaussettes pour Valère et des bas 3/4 pour les enfants, mais ne fais pas les pieds à doigts plus long, car depuis que tu es partie, ils ont encore grandi sous les dents. Continue à tricoter de très beaux et attends à un heureux événement pour bientôt, pourvu que ce soit un garçon, c'est ce qu'ils espèrent. Hier Roger Charlier (chez la Courrière) est rentré d'Allemagne, il est de retour pas trop mal. M. Roumache est resté aussi depuis la semaine dernière, ainsi que M. Humbert (qui habitait à côté de Maria). La petite Ninie va très bien aussi. Coudre les hautes et envoyer leurs bons baisers, dans ton colis tu trouveras quelques douceurs de chacun. Tous les amis et connaissances, voisins et voisines, t'envoient leurs bons compliments, je ne pourrais pas te les citer tous, il y en a tellement qui me demandent de tes nouvelles. J'avais justement ouvert la boîte de pain dimanche et tu m'as écrit à propos, une pour toi et une pour Victor, comme je dois limiter le colis, tu auras le tien le mois prochain. Nous n'avons pas encore reçu le gros pain, ce sera pour le mois prochain aussi. De la ruche, il ne reste que deux petits, il y en a beaucoup qui sont dans le même cas, c'est une maladie des jeunes apiculteurs, il nous en reste encore cinq à soigner, c'est de l'ouvrage. Nous avons fait emmener la cour aussi que la cave de derrière, c'est beaucoup plus propre surtout pour l'élevage. Mardi nous Gene et Victor est allé à Ciney nous acheter une culmière, il fallait absolument une nouvelle cette année la nôtre n'est plus en état, puis elle coûtait beaucoup trop, surtout maintenant que le charbon est rationné. La récolte de pommes de terre a été assez bonne, Joseph les a toutes arrachées et les a ramassés, pour l'hiver c'est mieux aussi. Joseph ne revient pas cette semaine, il doit aller à Sart, je crois que je devrai aller à Liège au début de la semaine pour porter le colis. Le vieux Monsieur Pierre de Verviers est mort la semaine dernière, il avait 75 ans. Nous avons mis un panier derrière nous Vélo et chaque fois que je sors, je prends Michel avec moi. Il faut voir comme il est à la fête chaque fois qu'il va à "Verviers". J'ai beaucoup plus facile comme cela surtout que je dois aller chercher Claude chaque jour à 4h. C'est le Duchêne qui va le conduire avec Pierre, heureusement car j'en suis pas sûr comment je ferais. J'espère que dans ta prochaine lettre, tu nous donneras un peu plus de détails sur la santé de ce que tu fais, etc. Écris-moi au moins le dimanche chaque jour, tu as de temps en temps un peu de nouvelles de la ville et tu peux voir qu'il y a beaucoup de bons partants, surtout des papilles. Toute nuit veul d'écrire quelques mots aussi.

Je vais t'écrire quelques mots aussi, pour moi c'est toujours la même chose, excepté que je deviens comme une sauterelle. Combien ici est et a toujours travaillé. Je t'ai fait une petite spectacle que tu trouveras dans ton colis, j'espère qu'elle te plaira.

Je t'embrasse bien fort.

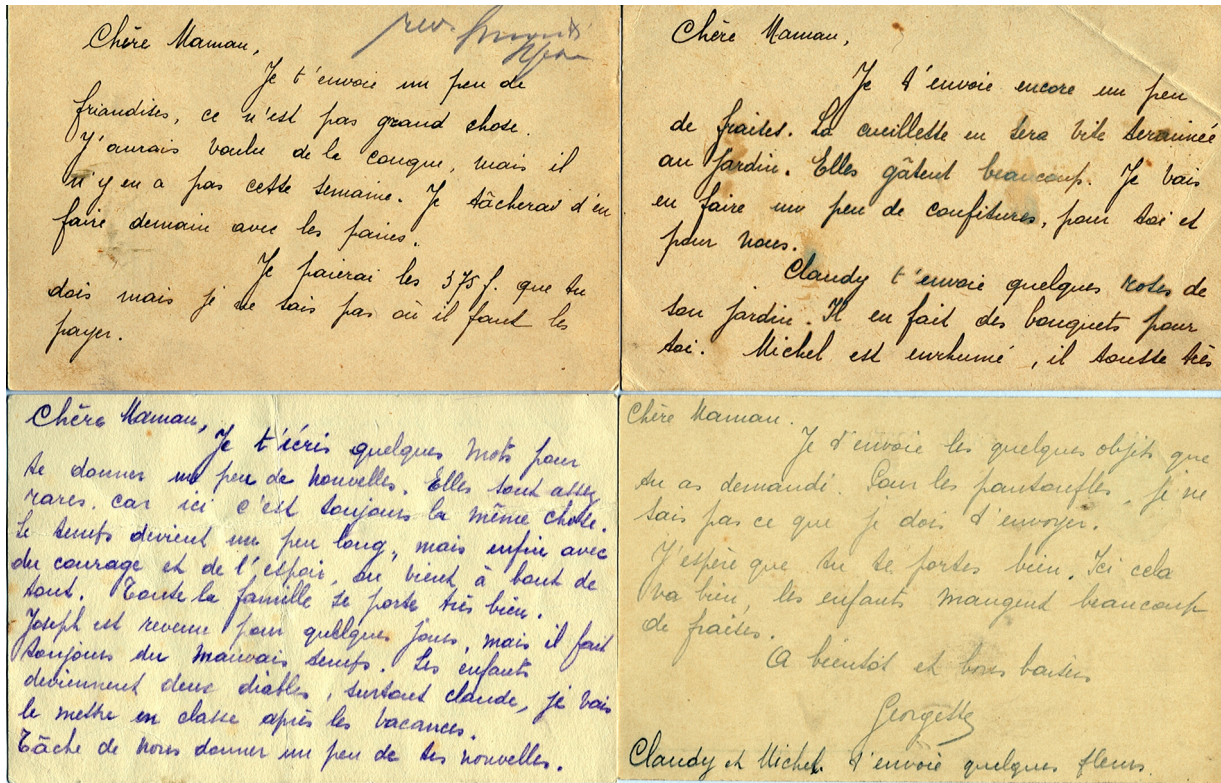
Ma chère sœur Ninie.

Tu attendras le bonheur de te voir revenir, reçoit chère Maman, les bons baisers de tous, surtout de tes petits enfants.

Georgette.

Le colis était trop lourd, j'ai dû enlever assez bien dehors. J'avais mis son gros manteau, j'ai dû le retirer à moitié des gilettes, des bas, etc, ce sera pour le mois prochain, il faudra bien.

Lettre écrite par Georgette Thonet à sa maman, Marie Thonet-Lecharlier, et passée au fort par la voie officielle.



Messages passés clandestinement au fort grâce à la complicité d'un ouvrier appelé pour des réparations.

Madelle Huy

Huy 13 Mars 1944

Ma chère petite femme

Comme j'étais heureux de recevoir de ta lettre du 4 mars et d'apprendre que tout le monde va bien, et que les enfants sont sages et font leur possible. Je comprends comme tu dois avoir fort à faire avec nos six fils, mais je prie bien pour toi pour que le Seigneur te garde en bonne santé, ici je puis assister à la messe et communier tous les jours quel bonheur. J'ai aussi très bien reçu le 9 mon paquet j'étais très content du contenu quoi que j'aurais aimé un peu plus de vin.

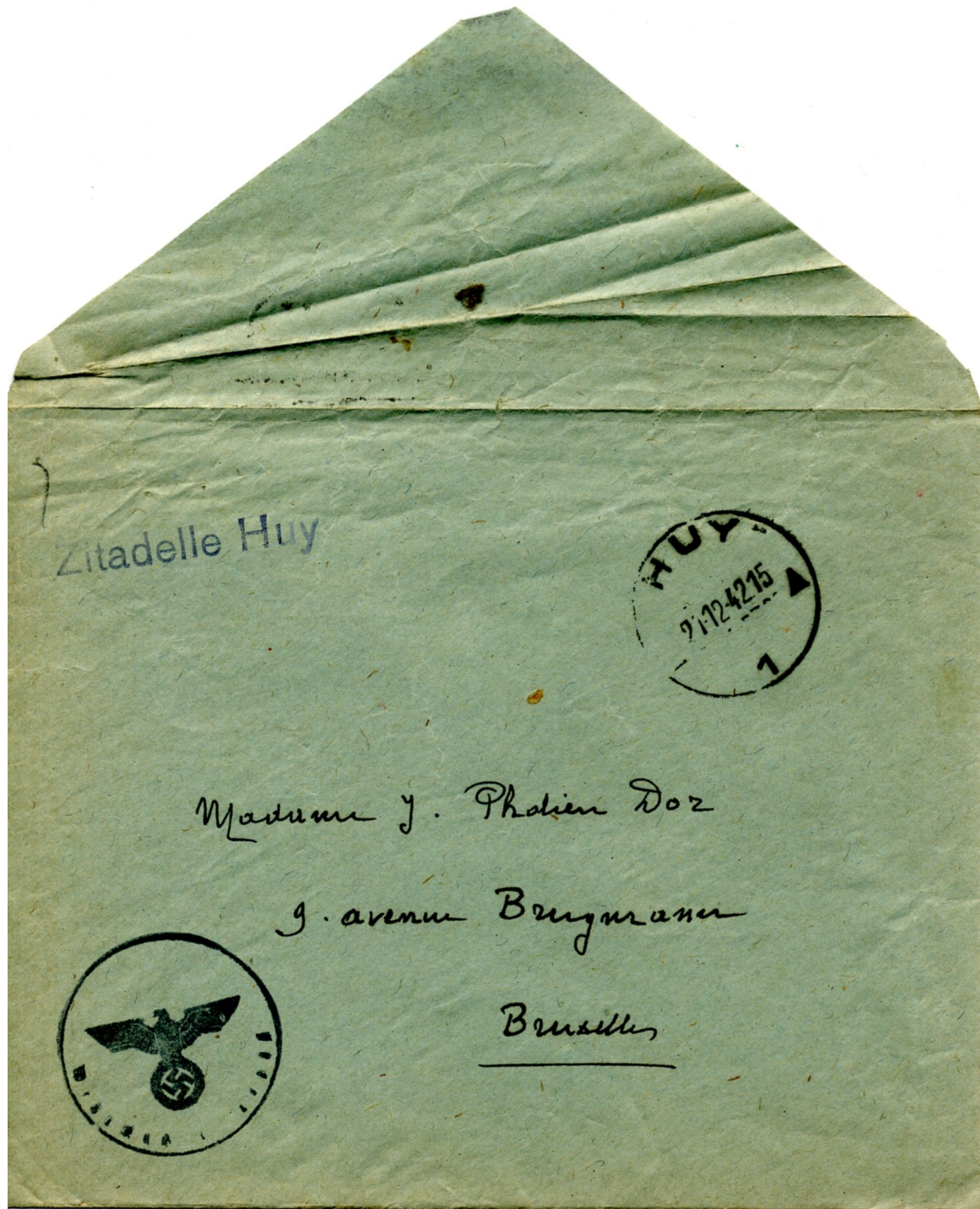
~~Je t'embrasse de tout coeur et j'espère que tu trouveras de nouveau une étiquette pour un colis taquin le comme tu le faisais à Oluvers? mais ici on peut recevoir 5% au lieu de 3%. Je regrette beaucoup nos montres mais patience dans mon prochain paquet vendrai tu du sucre, du tabac, cigarettes, mon coupe, de campagne, ma pipe (celle de mon digne P. Nicolas) ma Blaque à tabac, une petite boîte à soubien, et un peu de vin, mets y ce que tu veux moi je te prie de venir pour moi du linge j'en ai suffisamment, tu peux te procurer des colis en la Croix Rouge 200p que tu pourrais acheter, cela contient sardines, etc mais tu peux y acheter de la viande, pain, beurre etc. Fais de l'express le 18 ou le 19 pour qu'il soit ici à temps. La plupart font remettre leur colis mais pour toi cela ne va pas le voyage trop chère mais tu peux te renseigner à la Croix Rouge car ce qui il paraît on rembourse les frais de voyage et les colis doivent arriver entre le 1 et le 10 du mois.~~

Ma chère petite femme je puis beaucoup te dire à mes petits enfants que la séparation est longue mais on peut vendre on nous serons de nouveau réunis et que nous serons plus heureux qu'avant. Et j'espère nous retrouver.

Confiance et courage ma petite Lisette je t'embrasse bien fort et bien longuement. un bonjour à toute la famille et dis que je pense à eux. Ton mari qui t'aime fort. Huisje Bertje jongens. Hoe gaat met u allen? zijt ge gezond en lert ge goed schrijf me een keer uit slag van den eersten tumber en hoe die moet ook zijn best doen. Jij en hij zijn Plechtige Communie gaet doen en Marc en Jan en Gy mijn kleine fact. Gy moegt met den trein spelen en Papa zal ook ras mede komen spelen. goed bedelen voor Papa hi jongens maar ook voor mama en dan zal Hel H. Hart en O. h. Kruis en de H. Jozef om wel helpen en dan zal Papa wel ras hi huis zijn. wel kumen van Dofje.

~~Je t'embrasse de tout coeur et j'espère que tu trouveras de nouveau une étiquette pour un colis taquin le comme tu le faisais à Oluvers? mais ici on peut recevoir 5% au lieu de 3%. Je regrette beaucoup nos montres mais patience dans mon prochain paquet vendrai tu du sucre, du tabac, cigarettes, mon coupe, de campagne, ma pipe (celle de mon digne P. Nicolas) ma Blaque à tabac, une petite boîte à soubien, et un peu de vin, mets y ce que tu veux moi je te prie de venir pour moi du linge j'en ai suffisamment, tu peux te procurer des colis en la Croix Rouge 200p que tu pourrais acheter, cela contient sardines, etc mais tu peux y acheter de la viande, pain, beurre etc. Fais de l'express le 18 ou le 19 pour qu'il soit ici à temps. La plupart font remettre leur colis mais pour toi cela ne va pas le voyage trop chère mais tu peux te renseigner à la Croix Rouge car ce qui il paraît on rembourse les frais de voyage et les colis doivent arriver entre le 1 et le 10 du mois.~~ jamais les content d'avoir une valise et une paire de souliers noir sans laets ou, ou laets cuir. un rouble p. p. p. l. l.

Lettre écrite du Fort de Huy par Joseph Van Tichelen, le 13 mars 1944.



Enveloppe estampillée du cachet de la citadelle, adressée à Madame Pholien, épouse de Joseph Pholien, datée du 21/12/1942.

ma chère, comme nous disposons de 31 lignes par quinzaine je t'écris
 en condense - 1) mon voyage : signer à J. J. J. avec d. 2. Cambelin et d. 5. d. grand
 départ hier vendredi matin par cur - avec Marq. Gesshof - Kikpask.
 Des accessoires, Body etc. arrivée à la Zitadelle - Retrouve le groupe les
 Stages judiciaires et en plus. Tark qui fut l'otage en 41. 2) Installation: us
 sommes 25 d. une chambre - pour venir de l'habitation et Jean Kerin etc. - Ms comme
 Champier. 3) que René - d'au d'au grand. veulente en cabinet. avec la fidèle
 et de bonne demeure - j'ai été content avec la suite attention aux fixations. Remercie
 Cho et jus. 4) J'ai mon beau, avec les nouvelles de l'affaire que je dois,
 commencer mercredi avec M. Boboy et d'au d'au. J'espère qu'ils gagneront
 le procès malgré mon absence. 5) Le docteur Wy Bauer 226 av. Moller m'a traité pour
 la veie. Il connaît mon cas, mais il parait utile que tu le vois. demande lui avant
 parler en nom au d. 2. Robert de Suet. 6) toutes nouvelles concernant la Dreie sera
 accueillie avec la joie que tu supposes. 7) Cubin - voir au plus les instructions - je crois
 que si on les dépense la Commission d'au d'au les chances rapides d'arrivée sont
 plus grandes - mais comme je vois les vrais impossibles ne viennent pas trop fréquemment.
 J'aimerais bien pouvoir peut être s'en charger - ton cas était judicieusement fait et j'y
 ai retrouvé la preuve de la si précieuse tendresse - Vu la poids (5 kg) en te les
 2) Imbroglio - je soustraie - pain - bonne viande (de 2 colts d'au d'au) des parquets
 2) sans taie d'oreiller vide - Voilà - pour le surplus sur ton inspiration - et prends
 quelques contacts avec les épouses que un peut être à. Bon sur volés - Je suppose que
 pour motif d'affaires on ne te représenterait pas la visite. mais descendre à l'habitation
 pour me voir venir en vain - Ah ma pauvre beaucoup d'au d'au en vain séparé de Tré
 et plus particulièrement ce être permis d'au d'au en vain de fête - Je pense
 2) et ne sont particulièrement à la nuit - au d'au en vain 1) janvier et à ma d'au d'au
 J'espère que Charley n'est pas trop ému - embrasse la et les petits tendrement. Je ne
 2) veux pas me laisser aller pour ne pas altérer mon moral que à l'habitation de
 2) pour est bon. affectueux affectueux à vous et te pour 43. Cho. Jus. d'au d'au et la justice
 2) mon cas et la justice - d'au d'au les instructions - à toi ma chère la plus tendre
 2) de mon cas - sois courageuse - d'au d'au Charley - pour à ma - réponds à tous les points
 de ma lettre je t'embrasse M. Kerin de tout mon cœur en ce moment. J.D. -

Lettre écrite du Fort par Joseph Pholien. Il y parle de sa chambrée et décrit ses conditions de vie.

Anecdotes dans ces temps de misère :

En 1943, la femme de Joseph Pholien réussit à combiner pour lui une visite chez un dentiste hutois, où, perpétuellement sous la surveillance du soldat allemand, elle-même habillée en infirmière lui bourre les poches "d'objets divers, lettres, chocolat, cigarettes ... au point qu'il était impossible de fermer les boutons, ce qui donnait à ma démarche une allure d'autant plus étrange qu'il régnait ce jour-là, un froid sibérien".

Son frère Camille, de la même cellule, et lui organisèrent un "banquet" convivial avec les ressources des colis reçus du dehors : potage d'un cube de bouillon, sardines partagées en filets et deux barres de chocolat. Le tout sur une caisse recouverte d'une couverture épucée de ses bestioles.

CARTON de TOURNAI F. et JANSSENS G., *Joseph Pholien. Un homme d'État pour une Belgique en crises*, Bierges, éditions Mols, 2003.

Albert Gaukema a connu Monsieur Joie qui, en tant qu'ouvrier de la Ville, devait nettoyer les pentes du Fort, aidé par des prisonniers du Fort.

Il nous raconte une astuce :

« Les prisonniers coupaient de l'herbe et la mettaient dans des seaux, puis ils traversaient la chaussée pour venir déverser le contenu des seaux dans le port. Avant leur arrivée, comme on savait bien où ils se dirigeraient, on déposait sur les barres du parapet, des paquets de cigarillos ou des paquets de tabac. Après avoir déversé leurs seaux, tournant toujours le dos à la sentinelle allemande, les prisonniers faisaient glisser le tabac ou les petits colis dans leurs seaux. »

« J'ai appris aussi qu'il y avait des cendrées et que des lettres se trouvaient dedans, des lettres qui sortaient du Fort ... et d'autres qui y rentraient aussi ...

Monsieur Joie nous a d'ailleurs raconté que quand il reprenait son veston qu'il avait déposé sur un arbre dans les pentes du Fort, il n'y avait plus les tartines ni les lettres qu'il y avait déposées, mais d'autres ... »

La fille d'Alex Dabompré, électricien indépendant à Huy, témoigne en ces termes :

« En 40, mon père a été appelé à la kommandantur et réquisitionné afin d'effectuer des travaux de réparation et d'entretien à la kommandantur et à la citadelle. Pensant peut-être se rendre utile, à tout hasard, quand il est monté au Fort, il a emmené des feuilles de papier et des crayons. Puisqu'il avait des contacts avec les prisonniers, il leur a dit de rédiger des lettres que nous ferions parvenir à leur famille. Ce qui a été fait.

Parmi ces prisonniers, il y avait des belges, des français et je crois même des anglais. Il y avait des prêtres également. Papa avait une petite caisse trafiquée, à double fond, dans laquelle il passait les lettres, parfois du vin de messe et des hosties, afin que les prêtres puissent donner la communion aux prisonniers. De nombreux courriers ont afflué de partout, de France aussi. Papa acheminait les lettres à la citadelle et a aussi montré à certains prisonniers la manière de mettre en panne certains circuits électriques.

Cela a duré jusqu'en 44 puis papa a été incarcéré à la citadelle. »

Les détenus pouvaient recevoir et envoyer une seule lettre par mois mais ces lettres étaient épluchées et censurées ... D'autres profitaient de la présence d'ouvriers dans la forteresse venus réparer une déficience pour leur donner du courrier et recevoir des nouvelles de l'extérieur.

Les détenus étaient autorisés à recevoir un colis de vivres et de vêtements par mois. Ils pouvaient demander ce qu'ils désiraient dans leur colis. Cependant, ils ne pouvaient pas recevoir d'argent, d'alcool, de farine, d'aliments à cuire et d'enveloppes. Ils demandaient à leur famille des aliments qui se conservent un certain temps, des vêtements de rechange, des médicaments pour améliorer leur santé et des produits pour faire leur toilette et pour tuer la vermine.

La plupart des Français arrêtés ne recevaient pas de vivres de l'extérieur ...

Cependant de nombreux détenus partageaient ce qu'ils recevaient avec d'autres qui n'avaient rien.

En général, les intellectuels étaient beaucoup mieux approvisionnés que les ouvriers, qui craignaient d'occasionner des privations supplémentaires à leur famille. En plus des colis de leur famille, les détenus pouvaient en recevoir de la Croix-Rouge.

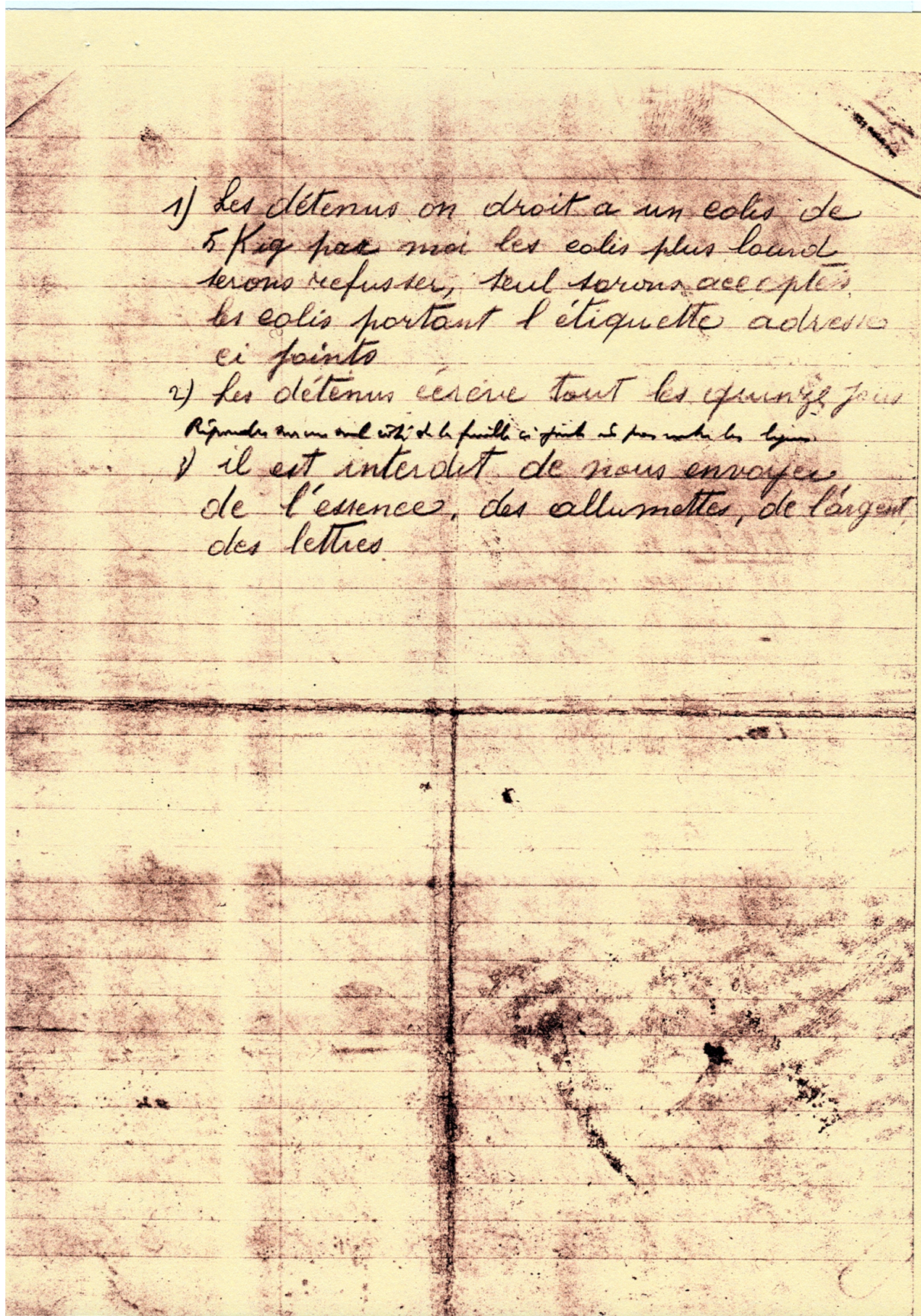
Zitadelle Huy

Cher Gisèle Jacques et Alice.

Je vous écrit pour vous faire savoir que nous sommes
à la Citadelle de Huy nous sommes tranquilles nous
sommes ici en tout cas ne vous tracassez pas pour
nous puisque nous n'avons rien fait et que on ne
saura rien nous n'approchons nous n'avons même
jamais perdu une journée de travail depuis
le début des hostilités et espérons que on n'en sera
pas pour longtemps. Gisèle voudrait nous
envoyer un colis, du pain, du sirop, du
tabac, ne met pas plus de 5 Kilos, le règlement
est au verso, nous espérons que nous tenons bientôt
parmi vous saigne bien le petit Jacques et
maman et surtout ne pas dérangez que Simon
diste tant que nous sommes ici et si l'on
travailait de trop pour les femmes ne font
rien car il faut manger avant tout ça
et s'il veule les reprendre sans pas quand
au terre au vers par la suite, pour le
colis je joint une étiquette qui il faudra
caler dessus si tu pouvoit mettre un peu
de chocolat et un peu de sucre seulement
ne met rien de trop lourd il ne faut pas
dépasser le poids. Gisèle apporte le colis
à la Commandatur de Huy demande les
renseignements nécessaires pour heures de train
ne prend pas le petit avec toi explique bien
à Alice ce qu'il faut faire. Je fini car
nous ne pouvons écrire plus
Bonne nuit à tous Jules et Gérard (au verso)

Lettre écrite du fort par Jules Cadol.

Il y rassure son épouse, persuadé qu'il sera bientôt relâché puisqu'il n'a rien à se reprocher.



1) Les détenus ont droit à un colis de 5 Kg par moi les colis plus lourds seront refusés, seul seront acceptés les colis portant l'étiquette adresse et pointés

2) les détenus écrivent tout les quinze jours
Répondre sur une seule côté de la feuille et pointé et pas mettre les lignes

3) il est interdit de nous envoyer de l'essence, des allumettes, de l'argent, des lettres

Verso de la lettre écrite par Jules Cardol à son épouse.

Directives données aux détenus concernant l'envoi des colis et la correspondance.

Les cachots

« Nous pénétrons dans une salle qui abrite toute une série de cachots isolés les uns des autres ... L'endroit est littéralement sinistre...

Le mobilier est spartiate : un lit rudimentaire (deux planches et une mince paille), un tabouret et un seau hygiénique ; au plafond, une ampoule derrière une épaisse vitre dépolie, qui s'éclaire de l'extérieur ...

J'ai complètement perdu la notion de l'heure ... j'attends la visite d'un geôlier qui m'apporterait de quoi boire et manger ... Mais personne ! Pour comble, la chiche lumière s'éteint ... »

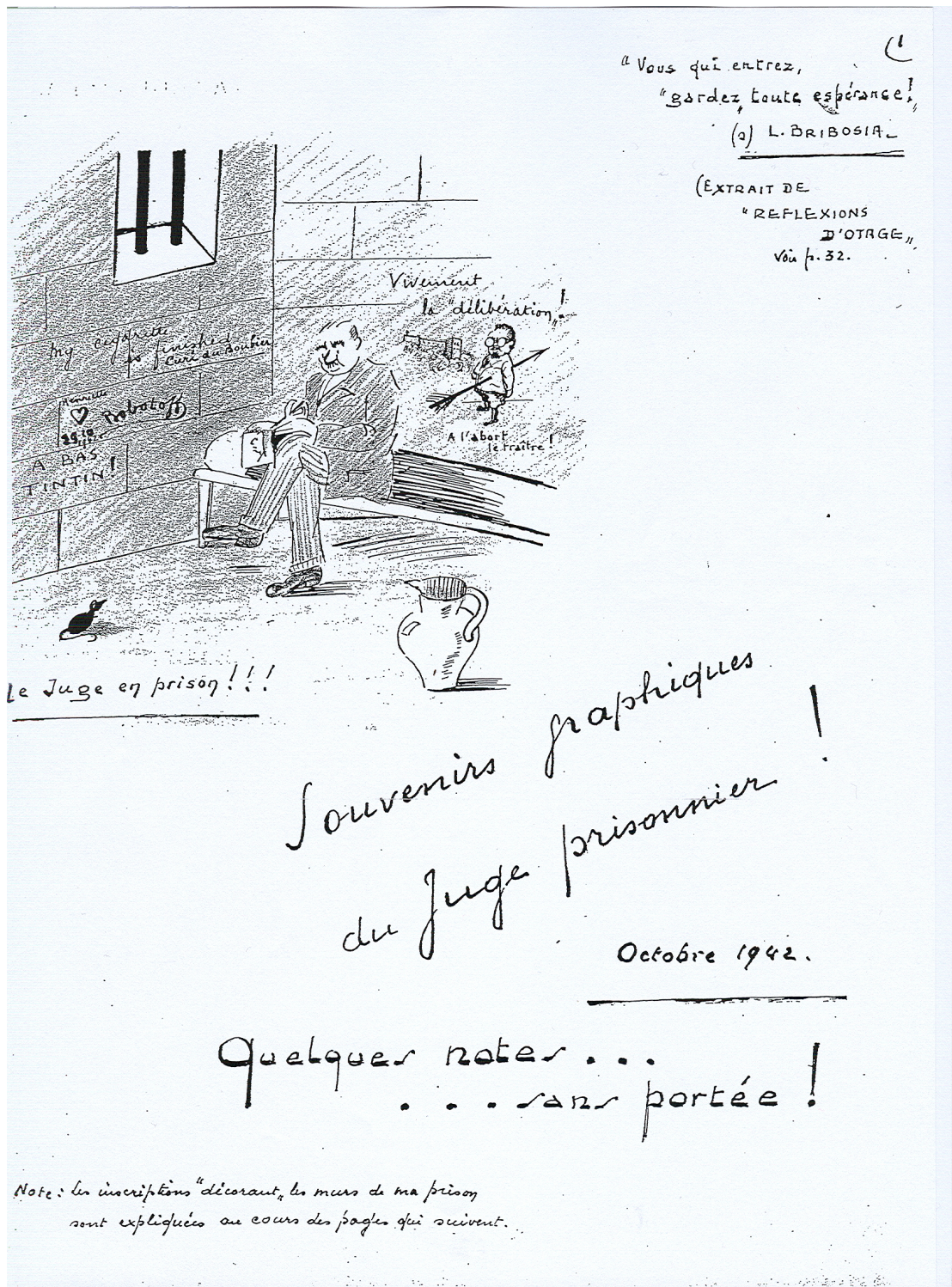
MOREAU C., *Vingt-quatre heures en cellule au Fort de Huy*, Huy, Musée communal, s. d.

« Les cachots s'ouvraient directement sur le tunnel d'entrée dans la forteresse, par de fortes grilles. C'étaient d'assez vastes pièces qui avaient dû servir de magasins de munitions. Face aux grilles, de très hautes et très étroites meurtrières laissaient passer un courant d'air froid. Ni table, ni siège, pas de paille, pas de couverture. Un sol battu, humide et gras. Dans un coin, un seau hygiénique. Les soldats nous laissèrent chacun dans un cachot. Aussitôt, nous avons essayé de communiquer. Impossible. Même en criant par la grande grille, vers le tunnel d'accès, on n'était pas entendu du voisin ... Dès la chute du jour, il faisait glacial. Je compris qu'il ne fallait surtout pas s'allonger par terre. Jusqu'ici les hommes que les Allemands avaient fait descendre quelques jours au cachot étaient morts peu après leur remontée. Famine et bronco-pneumonie. Je me calai dans un coin de mur et restai accroupi. La nuit fut longue. Le lendemain matin, un soldat vint avec un prisonnier amener une cruche d'eau et enlever le seau ... Longues journées, seulement entrecoupées du bruit des pas dans le tunnel d'accès à la forteresse, chaque fois qu'un groupe d'hommes ou de soldats passait.

Vers la fin d'un après-midi, la grosse clé claqua dans la serrure ... et un soldat entra, accompagné de deux prisonniers qui tenaient une civière. On me remonta à la chambre seize ... Nos camarades nous apprirent que nous étions restés six jours au cachot. »

PANNEQUIN R., opus citus, p. 227 – 228 – 229.





Dessin de Walter Delsat.

La mort

René HALIN (1897 - 1943)

Avant de créer sa propre imprimerie à Huy, il travaille de nombreuses années en qualité de conducteur dans les ateliers de La Gazette de Huy.

Face à l'autorité grandissante du régime nazi en Belgique, membre des milices patriotiques, il imprime des tracts clandestins, de faux certificats de travail, de fausses cartes d'identité et cartes de soutien. Il récolte des fonds pour soutenir les réfractaires et illégaux et fournit des renseignements à la résistance.

Après la parution du Faux Soir, les imprimeurs sont particulièrement surveillés.

Il est arrêté le 6 décembre 1943, suite à une délation.

Incarcé au Fort (sous le numéro matricule 4629), il est mis au secret et subit d'horribles interrogatoires.

Le 8 décembre 1943, il meurt des suites de ses blessures. Cependant, la cause officielle du décès, fournie par les Allemands, est un suicide par pendaison.



René Halin dans son imprimerie.

Kreiskommandantur Huy
Abt. Zitadelle

Huy, den 10. Dezember 1943.

An den
Bürgermeister der Stadt Huy, H u y .

Betr.: H a l i n , René, geb. 11.9.97, wohnhaft Huy, Chaussée
des Forges

Der Obengenannte hat sich am 8.12.43 zwischen 20.00 und
22.00 Uhr in seiner Zelle mit Hilfe seiner Schuhriemen erhängt.
Es wird gebeten, die Hinterbliebenen zu benachrichtigen.

premier parmt...

Der Lagerkommandant

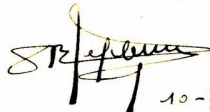
Fürnkemper
Sonderführer

Courrier du Lagerkommandant du fort de Huy au Bourgmestre, l'avertissant du décès de René Halin.

DR R. LEFÈVRE
RAYONS X STRALEN
TEL. 831 — HASSELT

Je soussigné Rob. Lefebvre, Médecin en militaire, interné à la Citadelle de Huy, requis par les autorités allemandes de leur avoir été appelé le 8-XII-1943 à 22h30 en présence du corps de Monsieur Halin René. J'ai trouvé le corps couché sur le lit, les bras le long du corps, visage non cyanosé et le corps ne portant aucune trace de blessures ni de violences. La base du cou était entourée des lacets coupés de la victime, y laissant un sillon d'une profondeur de 3 à 4 mm. La lèvre supérieure, la bouche et le menton étaient couverts de sang séché coagulé provenant d'hémorragie nasale provoquée par congestion. Le cadavre était en état de semi-rigidité.

D'après cet examen je conclus à la mort par pendaison remontant à environ deux heures soit vers 20h.



10-XII-1943.
Citadelle de Huy

Constat de décès de René Halin, rédigé le 10 décembre 1943, par le Dr Lefebvre, lui-même prisonnier au fort.

Commissariat de Police
De HUY.

HUY, le 7 octobre 1946.

Monsieur le Commissaire,

Suite à vos ordres, et aux pièces ci-jointes, relatives à la mort de HALIN-René, domicilié à HUY, Chaussée des Forges N°1, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai entendu FORTIN, Arthur-Ferdinand-Joseph, négociant en chaussures, né à Marchin le 28-10-1889, domicilié à HUY, rue des Brasseurs N°28, qui m'a déclaré ce qui suit:

" Il est exact que j'ai dit que mon beau-frère HALIN-René, s'était pendu
" dans sa cellule à la Forteresse, lorsque je suis allé déclaré son décès, à
" l'employé de l'Hôtel-de-Ville, et ce parce que je n'aurais pas pu faire au-
" trement, attendu que nous étions sous l'occupation des boches, car il y allait
" de ma vie ainsi que celle de mes compatriotes, si j'avais dit qu'ils nous
" l'avaient tué. Mais j'ai la ferme conviction que HALIN ne s'est pas pendu,
" il est certainement mort suites aux coups reçus par ses bourreaux, car lorsque
" je suis allé à la Forteresse pour reprendre le corps, il était couvert de
" sang, il en avait même dans ses souliers, on a du les relavés avant de le sortir
" de sa cellule. Il avait bien un lacet autour du cou, mais s'était à mon point
" de vue pour faire supposer qu'il s'était pendu, je ne pourrais toutefois dire
" ou il portait des coups, mais le Docteur LEFEVRE, de La-Louvière, également
" prisonnier politique à la Forteresse, et qui a soigné HALIN, pourrait affirmer
" de quoi il est mort et dans quelles conditions.

" J'ajoute que lorsque je suis entré à la Forteresse le Commandant Alle-
" mand Frimberger a demandé à Beyer Joseph qui l'accompagnait est-ce bien cela
" que l'on dit en Ville, qu'il s'est pendu HALIN, puis il m'a dit, votre beau-
" frère s'est pendu parce qu'il faisait des tracs pour les communistes, et il
" s'avait qu'il allait avoir une forte condamnation. Je ne connais rien d'autre!"

L'Agent de Police. A. TECHEUR.



Déclaration d'Arthur Fortin, beau-frère de René Halin, au Commissariat de police de Huy, le 7 octobre 1946, concernant les circonstances de son décès.

L'exécution

« Le souvenir que Toine évoque avec le plus d'émotion, c'est celui d'une nuit de la première quinzaine de janvier 1943 ...

... Et soudain, au bout du couloir, une porte s'ouvrit. Un bruit de bottes nombreuses martela le carreau, s'éloigna. Des hommes coururent voir. Les dormeurs se dressèrent sur leur séant. Un silence oppressant régna. Les Boches qui venaient de passer étaient inconnus dans la geôle. Armés jusqu'aux dents, casqués, ils avaient des trognes d'abatteurs ...

La troupe s'arrêta devant la dernière chambrée. Quelques minutes s'écoulèrent. Tous les hommes, à présent éveillés et debout, s'interrogèrent du regard. Le silence était si absolu que l'on entendait, dans les profondeurs du lavoir, le bruit menu des gouttelettes qui se détachaient des voûtes humides et tombaient dans les flaques. Au pied de la citadelle, le clocher égrena onze coups qui ressemblaient à un glas. C'était lent, sangloté, lourd ... Les hommes en furent glacés.

Et là-bas, dans la chambrée où s'était engouffrée la troupe des Boches, un mot claqua : « kom ! » et les lourdes bottes crissèrent et un cortège dantesque s'étira dans le couloir étroit.

En tête, quatre Boches avec leurs yeux de tueurs, leurs mâchoires de bêtes de sang. Puis six malheureux captifs, livides, enchaînés deux à deux. C'étaient des ouvriers. Cela se voyait à leurs vêtements, à la rudesse de leurs traits décomposés, à leur allure. Ils marchaient comme dans un rêve, la pupille dilatée par une épouvante sans nom. Quelqu'un leur souffla au passage : « Que vous veulent-ils ? » L'un d'eux haussa les épaules en un geste d'ignorance désespérée ...

Le cortège disparut dans l'ombre. Une porte s'ouvrit, se referma. Ce fut tout. Et le silence de rétablit, atroce, oppressant. Chacun avait compris ... Une voix – une voix blanche – s'éleva dans la chambrée de Toine. - Parmi des malheureux, il y a ... - l'homme s'arrêta pour humecter d'un peu de salive sa langue trop sèche – il y a ... deux frères. Et nul ne répondit. La procession de cauchemar, à présent, s'avavançait sur le chemin de ronde, sous les fenêtres des chambrées. On entendit le geignement long puis le fracas des grilles de la poterne qui s'ouvraient, se refermaient. Un peu après, monta le ronflement d'un camion qui démarrait au pied de la citadelle, s'éloignait dans la nuit ...

Le lendemain soir, comme chaque jour, des journaux furent montés à la citadelle. En première page, l'autorité occupante faisait connaître à la population que les six « terroristes » dont les noms suivaient avaient été passés par les armes. C'étaient les noms des six malheureux emmenés la veille. On les avait exécutés à Liège. »

MASSON A., opus citus, p. 90 à 93.

« Un matin, aussitôt après l'appel, le feldwebel ne donna pas l'ordre de répartir tout de suite les groupes de travail. Delvigne, l'interprète, s'avança : « Ceux dont les noms vont être appelés devront se mettre en rang près du corps de garde ».

Quelques jours plus tôt, notre groupe d'otages avait dû signer de nouvelles feuilles qui reconduisaient pour trois mois notre sort de promis à l'abattoir. On appela vingt hommes. Tous les vingt avaient signé la feuille ... Du portail d'entrée, une section de feldgendarmes monta par l'escalier et encadra le groupe des appelés. On ne les renvoya pas dans leurs chambres pour prendre d'autres vêtements. Ils ne passèrent pas au greffe pour récupérer leurs papiers. Nous avions compris. Ils parlaient à la mort. Eux aussi avaient deviné... »

PANNEQUIN R., opus citus, p. 217.

Chère petite femme

Je vais te quitter à jamais c'est jeune que vent -
on avait encore de toi belle année devant - nous
et nous aimés il a fallu qu'un bandit jaloux
sans doute de tant de bonheur vienne diriger
toute cette belle vie par un acte qu'il ne saurait
qualifier de patriotisme puisqu'il a laissé
fusiller 10 hommes dits belges pour dire innocents
pour satisfaire ou ne sait quelles folies
Adieu chère petite femme je te laisse veuve
avec un enfant qui est déjà bien grand
travaille courageusement afin d'en faire
un homme, seulement regarde de ne pas
te rendre malheureuse par une deuxième
mariage quand on a tout plus y
penser regret. les Français il qu'il te
dédommage des frais qui y sont rentrés, voilà
j'ai encore 1/2 heures peut-être à vivre car
on est lundi 11 janvier 1943 à 8 heures du matin
je meurs innocent. Adieu adieu ma dernière
pensée a été pour toi pour le petit pour
ma mère courage, courage adieu
ton mari qui t'adore tous deux.
Je t'embrasse une dernière fois adieu
car on va venir me chercher

Je joins une mèche de mes
chers cheveux

Dernière lettre écrite à son épouse par Jules Cardol juste avant son exécution à la Citadelle de Liège. Il y a joint une mèche de ses cheveux.

Chère Alice femme obérée
Monique enfant chérie je vous dis adieu
car la fatalité nous sépare et jamais
je ne me courraï p. enu. met
adieu mère chérie je meurs
en martyr
mes dernières pensées sont pour
vous.

Dernière lettre écrite à son épouse par Jules Cardol juste avant son exécution à la Citadelle de Liège. Il y a joint une mèche de ses cheveux.

Il n'y avait pas de peloton d'exécution à Huy et il n'y eut jamais d'exécution d'otages au Fort.

Les prisonniers désignés pour être fusillés étaient transférés à la Citadelle de Liège. C'est le cas de Gérard et Jules Cardol, arrachés à leur chambrée du Fort en pleine nuit et passés pas les armes au petit matin.

Cinq résistants ont cependant été fusillés immédiatement à Huy, au pied du Fort, en avril 1944, pour avoir commis un attentat.



Photos de Jules et Gérard Cardol exécutés à la Citadelle de Liège le 4 janvier 1943.

LE DRAPEAU

K.P.B. ARCHIVES
P.C.B. ARCHIVES

ROUGE

ORGANE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE DE BELGIQUE (S. B. I. C.)
Fondateur : **Joseph Jacquemotte**,
7 OCTOBRE 1941. — N° 10. LE NUMERO 0,75 FR.

1921 - 1936 - 1941
COMMEMORONS
le 20^e Anniversaire
de la Fondation du
PARTI COMMUNISTE
et le 5^e Anniversaire
de la mort de
J. Jacquemotte
sous le signe de
L'UNION DU PEUPLE
POUR chasser l'occupant

L'Anniversaire du Procès de Leipzig

Huit années se sont écoulées depuis le procès de Leipzig. C'est en effet le 25 septembre 1933 que commencèrent les débats historiques qui virent l'accusé se muer en accusateur et triompher, par son courage, sa volonté, son intelligence et grâce à l'appui des antifascistes du monde entier, du complot tramé par Hitler.

"Goering, l'incendiaire, c'est toi!". La fibre accusatoire de notre grand camarade Dimitrov a gardé toute son actualité.

C'est que les événements qui se sont déroulés depuis lors ont donné au procès de Leipzig un caractère de prélude symbolique. Les incendiaires du Reichstag ont poursuivi leur carrière en allumant une nouvelle guerre mondiale.

Mais, de même que la bande hitlérienne subit sa première défaite politique au procès de Leipzig grâce au front antifasciste du monde entier, maintenant elle sera définitivement anéantie par le front antifasciste de tous les peuples.

A l'heure actuelle, le monde entier est engagé dans une guerre à mort qui décidera de l'avenir de la société humaine pour plusieurs dizaines d'années.

Les plus grands Etats collaborent dans cette lutte contre les pires ennemis de l'humanité. L'URSS, qui mène la lutte sur le front principal, vient de préciser, par l'organe de son ambassadeur à Londres, le camarade Mal'sky, son accord avec la déclaration commune faite il y a peu de temps au nom de leurs gouvernements respectifs par MM. Roosevelt et Churchill.

Suivant sa politique constante, l'URSS qui a toujours préconisé la sécurité collective et mené la lutte contre l'agression, a marqué qu'à son avis également, le problème des relations internationales dans le monde d'après-guerre ne pourrait être résolu que dans la pleine indépendance et souveraineté des peuples.

Au cours de cette même séance de la conférence Interalliée tenue à Londres le 24 septembre, le camarade Mal'sky a fort justement rappelé au nom du gouvernement soviétique, l'importance qu'il y avait à mettre immédiatement tous les efforts en commun dans le but d'écraser l'hitlérisme le plus rapidement possible.

Dans cette guerre féroce, ce sont les peuples soviétiques et leur Armée Rouge qui supportent depuis plus de trois mois le poids principal de la lutte.

LES ACTES DE SABOTAGE SE MULTIPLIENT! Malgré les Nazis les grèves éclatent

Exigez 50 p. c. d'augmentation des salaires!

A l'action, toujours plus énergiquement à l'action contre l'oppressur hitlérien!

Dites-vous que les coups que vous portez à la machine de guerre nazie, des centaines de milliers de travailleurs les portent aussi, dans toute l'Europe opprimée. Et que cette résistance de tout instant finira par abattre le monstre nazi.

De Flandre, comme de Wallonie, les bonnes nouvelles nous montrent les progrès de cette "petite guerre", tenace qui harcèle nos bourreaux.

Des écluses sont brisées à GAND et à LANGENBRUGGE, paralysant les transports fluviaux. A BRUXELLES, au canal, une vedette allemande a été incendiée et coulée.

(Voir suite page 2)



JOSEPH JACQUEMOTTE

En ce mois d'octobre 1941, où nous célébrons le 20^e anniversaire du Parti Communiste de Belgique, nous ne pouvons séparer de cette commémoration le souvenir du principal artisan de la fondation du Parti, notre regretté JOSEPH JACQUEMOTTE, mort inopinément, en pleine action, il y a cinq ans, dans la nuit du 11 au 12 octobre 1936.

Cinq années sans Jacquemotte! Cinq années pleines de luttes gigantesques, de guerres et de combats sanglants. Cinq années qui confirment combien était juste la tâche à laquelle Jacquemotte avait consacré ses dernières forces; celle d'UNIR toutes les forces saines pour préserver l'indépendance du pays et la paix du monde; d'unir contre le fascisme hitlérien tous les hommes épris de progrès et de liberté.

En ces heures tragiques où le sort de l'humanité se joue dans les luttes gigantesques qui se déroulent sur trois continents, c'est sous le signe de la lutte pour la libération du pays que les travailleurs de Belgique célébreront l'anniversaire de la fondation du Parti Communiste, et le souvenir de Joseph Jacquemotte.

Le Drapeau Rouge du 7 octobre 1941 parlant de la déportation de Julien Lahaut à Neuengamme.



Lettre écrite du camp de Vught par Joseph Van Tichelen, le 23 avril 1944.

3110146

1 April 1944

Der Tag der Entlassung kann jetzt noch nicht
angegeben werden. Besuche im Lager sind
verboten. Anfragen sind zwecklos.

Auszug aus der Lagerordnung:

Jeder Häftling darf im Monat 2 Briefe oder Postkarten empfangen und absenden. Eingehende Briefe dürfen nicht mehr als 4 Seiten à 15 Zeilen enthalten und müssen übersichtlich und gut lesbar sein. Geldsendungen sind nur durch Postanweisung zulässig, deren Abschnitt nur Vor-, Zuname, Geburtsdag, Häftlingsnummer trägt, jedoch keinerlei Mitteilungen. Geid, Fotos und Bildereinlagen in Briefen sind verboten. Die Annahme von Postsendungen, die den gestellten Anforderungen nicht entsprechen, wird verweigert. Unübersichtliche, schlecht lesbare Briefe werden vernichtet. Im Lager kann alles gekauft werden, Nationalsozialistische Zeitungen sind zugelassen, müssen aber vom Häftling selbst im Konzentrationslager bestellt werden. Lebensmittel dürfen zur Zeit für einen Häftling im Gewicht von 3 Kg. pro Woche übersandt werden. Robe Kost wie Erbsen, Bohnen, Haferflocken usw. sind bei der Sendung verboten, verfallen der Beschlagnahme und werden für die Allgemeinheit der Häftlinge verwendet.

Der Lagerkommandant

Mijn aller liefste vrouwtje, hierna heb ik u een
nodigen wifje, ik ben nog steeds in goed gezondte
en ik heb in de laatste 2 maanden geen gezond
will weten mag ik een pakket van 3 kilo overbrengen
geeft hijzelf te zorgen voor mangani met gekookte
beefsteun want ik denk dat later met goed worden
te pak te lang overduig blijft tenzij men het van
in Holland kan verzenden. Ik zou misschien ook
kopen en verzenden van een kilo, een pakje, een pakje
pakket van een paar liter melk, een paar
te koop. (in een paar maanden, een stuk geit,
tebak en sigaretten, teken in het eerste ontbren
Mijn liefste vrouwtje, ik denk dat u niet aan
een mijne kind, die u een groot med
weten heeft ik heb eerder bij u willen te zijn
Ik verzukt hier niet van het denken of van in de
maar ik kan dat helemaal niet af bij al weten
om mijn geliefde te helpen, het is mijn
jongere goede kinderen van Papa en Mama
van Mama's goede helpen, goed horen in de school
van een goede talent te hebben. Mijn aller liefste
vrouwtje ik denk dat u hartelijk en lang overduig
will de kinderen en kinderen mijn kleine
als teki goede van Papa en Mama, Mama en
teken in het eerste. Jozse

Lettre écrite du camp de Vught par Joseph Van Tichelen, le 23 avril 1944.

« *Tout à coup un bobard enfiévrâ les esprits. Puisque les Allemands étaient assurés de leur victoire à l'Est, nous cessions d'être d'éventuels fauteurs de résistance interne à l'Ouest. Logiquement, ils devaient nous libérer ! Une grande nouvelle vint bientôt confirmer ce fol espoir. Les Français avaient reçu l'ordre de se préparer au retour. Dans leur joie, les pauvres nous distribuèrent tout ce qu'ils possédaient.*

Et un beau jour en effet, tandis que nous étions sévèrement consignés dans nos locaux, le nez collé aux vitres closes, nous vîmes ces chançards, encadrés de soldats, franchir la grande porte, ouverte sur la liberté, le bonheur, la chaleur familiale, dont, pour les avoir perdus, nous percevions tout le prix.

Hélas ! Dès le lendemain, des bruits sinistres, bientôt confirmés par nos gardiens eux-mêmes, coururent de chambrée en chambrée. Afin de prévenir des mouvements de révolte ou des actes de désespoir, on avait indignement trompé ces malheureux : c'est vers l'Allemagne qu'on les avait embarqués ! »

BOSMANT J., *Souvenirs d'un ancien belge*, Liège, Les Lettres belges ASBL, 1974, p. 278 – 279.

Après leur passage au fort de Huy, près de la moitié des détenus sont libérés, principalement les otages.

Pour les autres, le fort n'est qu'une étape sur le chemin de la déportation :

- Neuengamme pour les mineurs français et un certain nombre de prisonniers arrêtés en juin 1941 pour leur action antifasciste.

Les détenus envoyés vers le camp de Neuengamme ont quitté Huy le 22 septembre 1941.

- Hertogenbosch (Vught) pour de nombreux détenus, communistes et résistants, à partir du 22 octobre 1943 et jusqu'à la fin de la guerre.

La libération

« A la citadelle, les jours s'écoulaient sans grande variété dans le programme. Des groupes s'en allaient, libérés un beau matin ou à midi, ou à la tombée du jour, avec une fantaisie de date et d'horaire systématiquement déconcertante. Des gens d'un même village, amenés là comme otages le même jour et pour un motif identique, se voyaient expulsés à huit jours d'intervalle, quinze parfois, ou plus ... Mais la boîte ne se vidait pas pour autant. Pour deux heureux qui sortaient, trois infortunés faisaient leur entrée...

Il pouvait être à ce moment dix heures. Cette journée de février était belle ...

L'homme aux grosses semelles était là, deux fiches dans la main, avec le sous-off boche ...

Dix minutes après, Toine et son curé, munis de leurs valises, sortaient du bureau, libres !

Au moment où la première grille de la poterne s'ouvrait devant eux, ils se retournèrent pour embrasser d'un dernier regard l'enclos sinistre où ils laissaient tant d'eux-mêmes et adresser un au revoir aux compagnons que, le cœur serré, ils abandonnaient à la souffrance... »

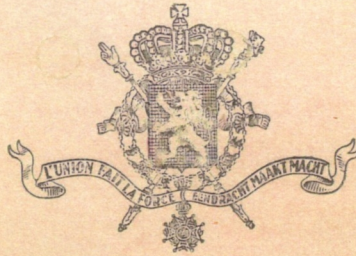
MASSON A., opus citus, p. 96 à 99.



Dessin de Walter Delsat.

CARTE DE PRISONNIER POLITIQUE
1940-1945
Délivrée le 23.11.48

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE ET DES PENSIONS



MINISTERIE VAN HET ALGEMEEN
BESTUUR EN DER PENSIOENEN

CARTE DE PRISONNIER POLITIQUE
1940-1945.

KAART VAN POLITIEKE
GEVANGENE 1940-1945.
(Loi du 26 février 1947.)
(Wet van 26 Februari 1947.)

délivrée à N. MASSON
afgeleverd aan

Etienne, A.J.G.

né à RIEZES le 22.2.96
geboren te de

a été prisonnier politique,
is politiek gevangene geweest,
ayant subi une captivité de
gedetineerd zijnde van

64 jours

suivant décision
volgens beslissing

de la Commission de NAMUR
van de Commissie van

en date du 23.11.48
in dato



Numéro d'ordre122.621.....
Volgnummer

Signature du titulaire,
Handtekening van de houder,

Etienne Masson

Le Ministre,
De Minister,

J. J. J. J.

Bibliographie

Sources administratives

Copie du registre d'écrou, 22 juin 1941 - 31 août 1944.

Copie du registre *aux sous*, 7 avril 1943 - 24 août 1944.

Registre partiel, matricules 1 à 3241.

SPF Sécurité sociale. Service des Victimes de la Guerre (SVG) – *Dossiers SDR et dossiers statuts de reconnaissance nationale*.

Sources littéraires

BOSMANT J., *Souvenirs d'un ancien belge*, Liège, Les Lettres belges ASBL, 1974.

HOUTMAN M., *Après quatre ans d'occupation ...*, Bruxelles, Maison Ferdinand Larcier SA, 1945.

MASSON A., *Toine dans la Tourmente*, Paris - Gembloux, éditions Duculot, 1988.

MERTENS F., *Une femme parmi d'autres. Récit, prose, poèmes dessins*, s.l., F. Mertens, s. d.

MOREAU C., *Vingt-quatre heures en cellule au Fort de Huy*, Huy, Musée communal, s. d.

PANNEQUIN R., *Ami si tu tombes*, Paris, éditions Grasset et Fasquelle, 1976.

Travaux

ABSIL J. P., *Retour au Fort de Huy*, dans Souviens-toi, Amay, septembre 1991, n°26.

CARTON de TOURNAI F. et JANSSENS G., *Joseph Pholien, un homme d'État pour une Belgique en crises*, Bierges, éditions Mols, 2003.

CLAESSENS B., *Julien Lahaut. Une vie au service du peuple*, Bruxelles, Société Populaire d'Édition, 1950.

DUJARDIN J., *Le fort de Huy et son histoire*, dans Le livre du Millénaire, Liège, Vaillant-Carmagne, 1985.

Évasion de Paul Renotte de la citadelle de Huy, en 1941, dans Chronique de la Résistance du F.I., Liège, édition de la section régionale du F.I. - Commission d'histoire, septembre 1979, n°6.

FOSSIER J. M., *Nord - Pas-de-Calais, Zone interdite. Mai 1940 - Mai 1945*, Paris, éditions sociales, 1977.

FURNEMONT R., *Le château et le fort de Huy*, Huy, 1948.

JORIS A., *La ville de Huy au Moyen Age. Des origines à la fin du XIVe siècle*, Paris, 1959.

JORIS A., *Destin de Huy. Les grandes phases de l'évolution d'une ville mosane*, dans Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts, T. 29, 1975.

LEBEAU J., *Le fort de Huy à travers les siècles*, dans Bulletin du C.L.H.A.M., tome III fascicule 9, Liège, 1988.

LEJEUNE M., *La citadelle de Huy pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de licence 2000/2001 - Université de Liège.

LOBET M., *Arthur Masson ou la richesse du cœur*, Bruxelles, éditions Vanderlinden, 1971.

Paul Daxhelet au Fort de Huy. Été 1941, Seraing, IHOES, 1999.

- MODAVE C., *L'aménagement du territoire et le patrimoine bâti*, dans Le livre du Millénaire, Liège, Vaillant-Carmanne, 1985.
- MORSA D., *Huy au XVIIIe siècle*, dans Le livre du Millénaire, Liège, Vaillant-Carmanne, 1985.
- PETERS C., Huy. *L'enceinte urbaine et la fortification de hauteur*, dans Le Patrimoine militaire de Wallonie, Institut du Patrimoine wallon, Namur, 2007.
- REYBROECK J. (dir.), *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie*, vol. 15 : Liège – Entité de Huy, Liège, éd. Pierre Mardaga, 1990.
- RORIVE J.P., *La guerre de siège sous Louis XIV en Europe et à Huy*, Bruxelles, 1998.
- RORIVE J.P., *Huy au siècle de Louis XIV*, dans Le livre du Millénaire, Liège, Vaillant-Carmanne, 1985.
- SUTTOR M., *Huy ou la permanence d'un remarquable site défensif*, dans Bulletin du C.L.H.A.M., tome VII, fascicule 10, Liège, 2000.
- WYNANTS P., *Huy. Quelques notes sur son histoire et description de sa forteresse*, dans Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts, tome 12, 1898.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES